



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°1 - ÉMOR
17 & 18 Mai 2019

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivant :

	Page
La Torah chez vous.....	3
La Voie à Suivre	5
Boï Kala.....	9
Baït Néeman.....	11
ToraHome.....	19
Mayan Haïm.....	23
Koidinov	27



Torah-Box

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

PARACHA EMOR

L'IMPORTANCE DE L'EDUCATION PREMIERE

La Paracha Emor traite de deux sujets : le statut des Cohanim et la célébration des fêtes. Apparemment ces deux sujets n'ont aucun rapport entre eux, et pourtant la Torah les a formulés simultanément. En y regardant de près, on découvre qu'il existe un lien étroit entre les lois imposées aux Cohanim et la célébration des fêtes de l'année juive. Ces deux sujets ont pour point commun, celui de l'éducation. Parmi les 613 Mitzvoth énumérées par la Torah, il n'existe pas de commandement spécifique relatif à l'éducation des enfants. Certes, dans le Chema il est écrit que le père doit parler de Torah à son fils en toute occasion, à la maison ou en chemin, au lever et au coucher, car ce qu'il apprend lors de sa prime jeunesse, l'enfant ne l'oublie jamais. C'est ce que rappelle Elisha ben Abouya surnommé "Aher - l'autre" pour ne pas prononcer son nom, qui, tenant compte de sa propre expérience--s'étant écarté du chemin de la Torah en raison de l'éducation reçue dans sa jeunesse-- avait l'habitude de dire « Ce que l'on apprend dans sa jeunesse, ne s'oublie pas. Cela ressemble à de l'écriture avec de l'encre fraîche sur du parchemin neuf, alors que ce l'on apprend dans sa vieillesse ressemble à une écriture sur un parchemin délavé. »(Pirké Avoth 4,25) Cette présentation de l'éducation est illustrée par l'histoire de Moïse placé dans un berceau pour échapper au décret du Pharaon, a pu être éduqué par sa mère, grâce au geste de Bithia, la fille du Pharaon qui l'a sauvé des eaux. Moïse put ainsi bénéficier des soins affectueux prodigues par sa mère, qui lui a appris durant ces années les plus émouvantes de sa vie ce qu'est l'amour de Dieu, l'amour de son peuple et les traditions sacrées d'Israël. Plus tard, dans le palais du Pharaon, Moïse n'oubliera jamais ses origines et fut ainsi choisi par l'Éternel pour sauver son peuple. En fait Elisha ben Abouya ne fait que confirmer le proverbe du Roi Salomon « חנוך לנער על פי דרכו גם כי יזקין לא יסור ממנה Enseigne à l'enfant la voie qu'il doit suivre, même devenu vieux, il ne s'en écartera pas»(Prov 22,6) ». Le texte dit précisément "la voie qui est la sienne c'est-à-dire selon son tempérament. La meilleure éducation est celle qui tient compte du tempérament de l'enfant.

COMMENT EDUQUER SELON LA TORAH ?

Le mot éducation traduit l'idée de faire produire, de développement et plus couramment l'idée d'apprentissage et de développement des facultés intellectuelles, morales et physiques. Chaque pays dans le monde dispose de son propre système éducatif avec un rôle dévolu aux parents et à l'état. L'éducation est considérée comme un élément important du développement de la personnalité de l'enfant. En hébreu, l'éducation se dit Hinoukh qui, comme le mot hanouka, signifie inauguration, initiation. Le Hinoukh est une initiation à la vie qui consiste principalement pour un Juif, à la transmission des rudiments des principes des lois religieuses contenues dans la Torah, le livre d'initiation au judaïsme par excellence et en même temps la source d'inspiration pour un comportement selon la volonté divine.

Le but de l'éducation première est de donner à l'enfant suffisamment de confiance en soi pour être plus tard en mesure de poursuivre sa propre éducation, car pour la Torah l'homme ne doit jamais cesser d'évoluer vers une plus grande perfection dans son comportement vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de ses semblables.

La Paracha Emor débute ainsi « L'Éternel parla à Moïse :(**Vayomer** Hashem el Moshé) à parle aux Cohanim fils d'Aharon (**Emor** el haCohanim Beni Aharon) et dis-leur... (**ve-amarta** aléhém) »Lv21,1.Nos Sages font remarquer l'emploi du verbe Emor(dire) par trois fois. La Torah fait essentiellement usage de deux termes pour exprimer le verbe « parler »: l'un pour exprimer un discours « ferme », et délivrer un message catégorique, (le dibbour) et le second « Amira » pour exprimer un discours plus affable adapté à l'interlocuteur, et pour faire en sorte qu'il soit clair et bien compris. Lorsqu'il s'agit d'éduquer leurs enfants et leur transmettre les notions de sainteté, la Torah suggère aux prêtres d'employer le discours affable afin de faire aimer la Mitzva.

Selon la Halakha, un enfant mineur n'est pas tenu d'observer les Mitzvot. Cependant, il est une Mitzva d'origine rabbinique appelée Hinoukh qui enjoint aux parents et aux éducateurs, d'inciter les enfants à respecter les Mitzvoth qu'ils peuvent accomplir en leur faisant aimer ces actions auxquelles ils seront soumis plus tard, après avoir atteint leur majorité religieuse. Bien que la méthode « de la carotte et du bâton » soit très souvent mentionnée dans la Torah, nos Sages ont davantage insisté sur la manière « douce » fondée sur l'amour de Hashem et de Sa divine volonté exprimée dans la Torah.

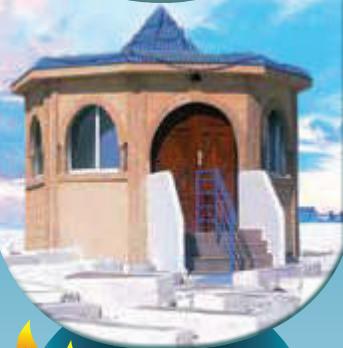
C'est ainsi que la formule « Emor VeAmarta » employée à propos du devoir des parents Cohanim de transmettre les lois de pureté à leurs enfants est traduite par Rachi « que les adultes doivent prendre garde à ce que l'interdiction de se rendre impurs par le contact d'un mort, ne soit pas également enfreinte par leurs enfants mineurs. Cette remarque de Rachi » lehazhir haguedolim 'al haketanim » est le fondement de toute bonne éducation : si l'on veut que les enfants ait un comportement convenable, les parents doivent donner l'exemple, car il n'y a pas plus observateurs que les enfants même tous petits bébés. Les Pirké Avoth citent trois illustrations de ce verbe Lehazhir qui signifie avertir, attirer l'attention. Shim'on ben Shattah disait : prends garde à la manière dont tu interroges les témoins, de peur qu'à travers tes paroles ils n'apprennent à mentir (P.A1,9). Rabbi Yehouda disait « Sois attentif à ton enseignement , car la moindre erreur peut entraîner une infraction à la loi de la part de celui qui le reçoit.(ib1,11). Le manque de précision et de clarté dans un discours ou un enseignement risque de semer le doute dans l'esprit d'autrui avec de graves conséquences.

Un tel problème se retrouve dans le quotidien : les parents face aux enfants, le maître face à l'élève, le chef d'entreprise face à ses employés. Les Sadducéens tirent leur origine d'une erreur d'interprétation d'un enseignement de leur maître Antigone de Sokho qui avai l'habitude de dire : « Ne soyez pas comme des esclaves qui servent leur maître dans l'espoir d'être récompensés, mais soyez comme des serviteurs qui rendent hommage à leur maître sans rien attendre pour prix de leur fidélité. Alors la crainte de Dieu sera réellement sur vous » P.A 1,3. Deux de ses disciples Tsadok et Baitos se sont dit : se peut -il qu'un ouvrier travaille sans recevoir de salaire ! Si nos pères avaient su qu'il existe un monde futur, ils n'auraient pas parlé ainsi. Ils se sont alors écartés de la Torah et ont fondé la secte des Sadducéens. Dans Avot de Rabbi Nathan il est dit : si Antigone avait dit' 'pour que leur récompense soit double dans le monde futur ", l'erreur aurait été évitée.

LA TORAH DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Beaucoup de personnes font la grave erreur de réduire le Judaïsme à une adhésion à la foi d'Israël, en le confinant au respect des pratiques religieuses et en se conduisant dans les autres domaines à leur gré , en mettant de côté les exigences de la Torah, créant ainsi un cloisonnement entre la Mitzva et la vie courante. Une bonne éducation religieuse est celle justement qui est faite avec amour et se poursuit avec amour. C'est pourquoi les rôles du père et de la mère doivent être harmonisés pour préparer l'enfant à faire face à toutes les circonstances de la vie. Bien que l'obligation d'enseigner la Torah à l'enfant incombe pratiquement au père, la véritable éducation est le plus souvent le fait de la maman, qui consacre le plus de temps avec ses enfants qu'elle entoure de tout son amour et qui a l'avantage d'une approche féminine plus douce pour transmettre les valeurs juives et les valeurs morales à ceux dont elle a la charge et dont elle doit préparer leur indépendance. Un enfant ne devient adulte que lorsqu'il coupe véritablement le cordon ombilical avec sa mère. Rachi a donc bien introduit le problème de l'éducation par un simple verbe, lehazhir, rendre attentif, mettre l'esprit en éveil et acquérir la notion de responsabilité, toutes qualités nécessaires pour qu'un enfant devienne un homme.

La Mitzva donnée aux Cohanim en ce qui concerne le devoir de transmettre la notion de sainteté à leurs enfants est un symbole de toutes les Mitsvoth, qui s'applique à tout Israël, du fait que toute Mitzva contribue à la sainteté du peuple d'Israël. De la même manière que l'enfant Cohen apprend qu'il est différent des autres enfants juifs du fait d'être Cohen et qu'il doit obéir à des lois qui sont spécifiques, , de la même manière tout Ben Israël doit savoir qu'il doit obéir à des lois spécifiques qui ne sont pas imposées au reste du monde, par exemple l'interdiction de travailler un jour de Shabbat ou un jour de fête.



La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le devoir des plus grands de guider les plus petits

« L'Éternel dit à Moché : "Parle aux pontifes, fils d'Aharon, et dis-leur : nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens." » (Vayikra 21, 1)

Rachi, s'interrogeant sur la redondance de notre verset, « Parle (...) et dis-leur », l'interprète comme une allusion adressée aux grands Cohanim d'avertir les plus jeunes d'entre eux de l'interdiction de se souiller par un cadavre.

Nous pouvons en tirer une double leçon. Tout d'abord, lorsque nous nous efforçons d'éduquer et de rapprocher de l'Éternel les plus petits que nous, ceux qui sont à un niveau moindre, nous devons savoir que nous avons également de quoi apprendre d'eux, concernant la manière d'attiser la flamme brûlant en nous. En outre, lorsque nous leur indiquons la bonne voie à suivre, il nous incombe de les accompagner tout au long de leur route avec un message clair, en veillant à nous conduire en conformité avec celui-ci.

Nous trouvons, dans la Torah, un exemple illustrant l'importance d'adopter un comportement cohérent à ce que l'on prêche. Lorsque l'Éternel ordonna à Moché de retourner en Egypte pour ordonner à Paro de libérer les enfants d'Israël, il est dit : « Moché emmena sa femme et ses enfants, les plaça sur un âne et reprit le chemin du pays d'Egypte (...) Pendant ce voyage, il s'arrêta dans une hôtellerie ; le Seigneur l'aborda et voulut le faire mourir. Tsipora saisit un caillou, retrancha l'excroissance de son fils et la jeta à ses pieds en disant : "Est-ce donc par le sang que tu es uni à moi ?" » (Chémot 4, 20-26)

La Guémara (Nédarim 31b) nous rapporte la controverse des Tanaïm à ce sujet. Rabbi Yéhochoua ben Kor'ha souligne l'importance suprême de la mitsva de circoncision, puisque tous les mérites de Moché ne lui furent d'aucun secours quand il tarda à l'accomplir à son fils. Cependant, Rabbi Yossi pense que Moché ne négligea pas cette mitsva, mais ne l'exécuta pas immédiatement à cause du danger de voyager aussitôt après avoir circoncis le bébé. S'il l'avait circoncis, il aurait dû attendre trois jours, ce qui était impossible à cause de l'ordre divin « Va, retourne en Egypte. » S'il en est ainsi, pourquoi fut-il puni ? Parce que, lorsqu'il s'est arrêté en chemin, il s'est d'abord occupé de trouver une hôtellerie.

Mais, si Moché avait un doute sur ce qui était plus prioritaire entre circoncire son fils et partir

pour l'Egypte, pourquoi n'a-t-il pas consulté le Saint bénit soit-il qui avait l'habitude de s'adresser au fidèle berger de Ses enfants, le plus grand de tous les prophètes ?

C'est que Moché pensait qu'il s'était déjà suffisamment attardé à Midian. Lorsque l'Éternel lui avait demandé d'aller libérer le peuple juif d'Egypte, il en avait discuté avec Lui durant sept jours. Aussi, lorsqu'il lui ordonna « Va, retourne en Egypte », il en déduisit qu'il devait s'exécuter sur-le-champ, quitte à repousser la circoncision de son fils.

Tant qu'il était en route pour accomplir la mission divine, il n'était pas l'objet d'une accusation. Cependant, dès qu'il s'arrêta en chemin et se soucia de l'hôtellerie, plutôt que de s'empresser en premier lieu de circoncire son fils, Dieu lui en tint rigueur. Car, du moment qu'il s'occupait d'autres affaires que de la mission de l'Éternel, sa conduite présentait une contradiction et devenait ainsi répréhensible. C'est pourquoi un ange vint, désirant l'avaler comme un serpent.

Lorsque Moché expliquerait à son fils Eliezer pourquoi il ne l'a pas circoncis à temps, il lui transmettrait comme message la priorité de se plier à l'ordre divin. Néanmoins, sa préoccupation de trouver où loger sa famille avant d'observer cette mitsva fera apparaître une faille, ternissant la force de ce message.

En réalité, Dieu n'avait pas ordonné à Moché d'emmener sa femme et ses enfants avec lui en Egypte, comme le prouve la question d'Aharon qui lui demanda qui ils étaient. Lorsque Moché lui répondit qu'il s'agissait de sa femme et de son fils, il lui fit remarquer : « Nous nous affligeons déjà sur le sort de nos frères asservis en Egypte et tu voudrais en ajouter d'autres ? » Aussitôt, Moché renvoya Tsipora et Eliezer à Midian.

Il en ressort que Moché n'avait pas reçu l'ordre explicite de se rendre en Egypte avec sa famille. Tant qu'il était en route pour accomplir la mission divine, Dieu lui pardonna de ne pas avoir encore circoncis son fils, en vertu du principe selon lequel « celui qui est impliqué dans l'observance d'une mitsva est exempt d'une autre mitsva ». Toutefois, dès l'instant où il fit étape quelque part pour passer la nuit, sa conduite parut contradictoire et Dieu lui tint alors rigueur d'avoir repoussé la circoncision de son enfant.



Hilloula

Le 13 Iyar, Rabbi Yaakov Mér Scheckter

Le 14 Iyar, Rabbi Yéhouda bar Ilai

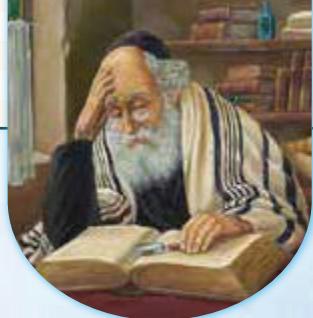
Le 15 Iyar, Rabbi Arié Leib Shapira

Le 16 Iyar, Rav 'Haï Taïeb lo met

Le 17 Iyar, Rav Yéhezkel Halévi Landau, auteur du Noda Biyéhouda

Le 18 Iyar, Rav Moché Isserles, le Rama

Le 19 Iyar, Rav Ezra Attia, Roch Yéchiva de Porat Yossef



Le petit dernier

Une des fois où je recevais le public à New York, une femme se présenta à moi, accompagnée de ses nombreux enfants. A un âge bien avancé, elle eut encore un enfant, ce qui la réjouit beaucoup. Cependant, je remarquai qu'il était absent. Je lui demandai donc où était son petit dernier et elle éclata alors en sanglots, me racontant qu'un jour, il ne s'était pas réveillé de son sommeil.

Je me souvins aussitôt qu'elle m'avait une fois demandé de bénir cet enfant, mais que cela ne s'était malheureusement pas fait. Se reprenant, la maman me dit qu'elle savait que cette tragédie représentait une expiation de ses péchés, que Dieu désirait par ce biais lui donner une leçon et qu'elle n'avait pas de griefs contre Lui. Elle désirait, au contraire, accomplir un acte en l'honneur de l'Eternel afin de contribuer à l'élévation de l'âme de son fils.

Celui-ci n'ayant pas eu le mérite de mettre les téfilin, je lui建议 d'en offrir une paire à un enfant dont les parents n'avaient pas les moyens d'en acheter. Sans réfléchir une minute, elle sortit 2 000 dollars de son portefeuille.

Je restai interdit. Il s'agissait d'une femme pauvre, aux moyens réduits ; toutes ses économies se résumaient sans doute à cette somme. En outre, le Créateur lui avait repris son cher enfant et elle acceptait cette épreuve avec amour, cherchant même à Lui exprimer son respect par l'achat d'une paire de téfilin de qualité qui permettrait à un autre enfant d'accomplir cette mitsva.

Comment une personne peut-elle atteindre un niveau si élevé ?

Elle le pourra si, toute sa vie durant, elle sert le Saint bénit soit-Il, mue par une volonté intense et animée d'un grand enthousiasme, plutôt que comme un automate. Car, celui qui sert son Créateur et accomplit Ses mitsvot avec joie, même lorsqu'il sera confronté à l'adversité, l'acceptera avec amour et continuera à remercier l'Eternel.

DE LA HAFTARA

« Quant aux pontifes-Lévites, descendants de Tsadok (...) » (Yé'hezkel chap. 44)

Lien avec la paracha : la haftara mentionne les lois relatives à la sainteté des Cohanim, énoncées par le prophète Yé'hezkel, sujet de notre paracha qui relate les comportements saints d'Aharon et de ses fils.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Juger avec le bénéfice du doute

De même qu'il est interdit, d'après la Torah, de donner crédit à des propos médisants entendus sur son prochain, ceci reste valable même si l'on sait qu'ils sont véridiques mais peuvent être interprétés d'une manière ou d'une autre. Si celui qui nous les rapporte le fait en accusant l'individu en question, le blâmant ainsi, c'est une mitsva de le juger avec le bénéfice du doute.

Celui qui manque à l'observance de cette mitsva et accorde du crédit à cette médisance transgresse non seulement l'ordre « Juge ton semblable avec impartialité », mais en plus, entre dans la catégorie des personnes croyant la médisance, puisque, n'ayant pas jugé son prochain selon le bénéfice du doute, il a entraîné la propagation de son blâme.

Paroles de Tsaddikim

Où est la véritable géhenne ?

« Mais le septième jour, il y aura repos. » (Vayikra 23, 3)

L'homme observe des mitsvot sans avoir la moindre idée de la récompense qu'il en recevra. Si nous savions quelle lumière supérieure nous entourera pour une mitsva accomplie, nous ne renoncerions pas si facilement à une telle opportunité.

Rav 'Haïm de Volozhin zatsal écrit, dans son commentaire sur le traité Avot, que l'homme est récompensé dans ce monde pour l'accomplissement d'une mitsva par l'inspiration qu'elle lui procure, c'est-à-dire par le sentiment de proximité de l'Eternel qu'elle introduit en lui, ce sentiment éveillant lui-même la volonté d'accomplir de nouvelles mitsvot, de se replonger dans l'étude de la Torah et de multiplier ses actes de bienfaisance. Et ce, outre l'immense récompense qui lui sera réservée dans les temps futurs. Déjà sur terre, il jouit d'un jardin d'Eden. Citons-le : « Car la récompense d'une mitsva est la mitsva elle-même, c'est-à-dire la lumière qui l'entoure (...). Il est assis véritablement comme au jardin d'Eden et il lui est donc facile d'accomplir une autre mitsva. »

Rav Réouven Elbaz chelita, Roch Yéchiva de Or Ha'haïm, raconte que le Chabbat, des ba'hourim non religieux viennent se joindre à ceux de la Yéchiva. A la clôture du jour saint, il leur demande quelle a été leur impression et ils répondent : « Un jardin d'Eden ! »

Il n'est pas certain qu'ils savent ce qu'est le jardin d'Eden, mais ils ont néanmoins raison. Le Chabbat est un avant-goût du monde supérieur. Durant toute la journée, on s'assoit pour écouter toutes sortes de paroles de Torah, savourer de succulents mets et chanter. Le salaire de cette mitsva est la possibilité qui nous est donnée d'en accomplir une autre, tandis que toutes ces mitsvot nous conduisent à une délectation suprême et à une grande proximité du Créateur.

A l'inverse, lorsque l'homme commet une transgression, il est entouré par un souffle d'impureté qui l'incite à en commettre d'autres, comme le souligne Rav 'Haïm dans la suite de ses propos : « A Dieu ne plaise, pour une transgression, il tombe dans les filets du mépris et une transgression en entraîne une autre. »

Cette réalité se constate au quotidien.

Lorsqu'un homme enfreint un interdit, aussitôt après une querelle éclate dans son foyer. L'atmosphère d'enfer qui y règne n'est autre que le « salaire » de sa transgression. On pense qu'une fois la avéra accomplie, c'est terminé. Or, il n'en est pas ainsi. La géhenne créée continue à accompagner le fauteur. Il n'est plus en mesure d'éprouver de satisfaction de ce qu'il fait et ne parvient pas à ressentir de proximité de l'Eternel, comme s'il y avait un écran entre eux.

Plus encore, même lorsqu'il accomplit une mitsva, il n'est pas en mesure d'en éprouver la saveur. Autour de lui, il entend les gens dire : « J'ai senti un grand plaisir à prier » ou « Aujourd'hui, l'étude m'a procuré un vrai plaisir », mais il ne comprend pas de quoi ils parlent. Il pense qu'il ne se sent pas bien. Or, le problème n'est pas là. La faute accomplie a simplement créé un écran entre lui et le Créateur, le mettant à l'écart de la joissance procurée par Sa proximité, conséquence directe de sa avéra, conformément au cercle vicieux selon lequel une avéra en entraîne une autre.



Une parole faisant languir et éveillant la pitié

« Parle aux pontifes, fils d'Aharon. » (Vayikra 21, 1)

Le Or Ha'haïm pose une question générale sur la Torah : lorsque le verset dit « Parle aux enfants d'Israël », il aurait a priori suffi de dire « Parle-leur » puisqu'il est évident qu'il s'agit d'eux, toutes les mitsvot leur étant adressées.

Il répond que, bien que cela semble superflu, le Saint bénit soit-Il répète une fois après l'autre les noms de Ses enfants. Ceci est comparable à un père qui prend plaisir à prononcer le nom de son fils bien-aimé. Aussi, lui dit-il : « Mange mon fils », « Bois mon fils »... De même, l'Eternel, mû d'un profond amour pour les enfants d'Israël, ne se lasse pas de citer leurs noms.

Cette idée se retrouve à travers le verset « Ephraïm est-il donc pour Moi un fils cheri, un enfant choyé, puisque, plus J'en parle, plus Je veux Me souvenir de lui ? Oh ! Oui, Mes entrailles se sont émues en sa faveur, il faut que Je le prenne en pitié, dit l'Eternel. » En d'autres termes, l'évocation du nom des enfants d'Israël éveille la pitié de Dieu, car Il se souvient de Son amour pour eux.

La colère chasse la sagesse

« Ils ne feront point de tonsure à leur tête, ne raseront point l'extrémité de leur barbe et ne pratiqueront point d'incision sur leur chair. » (Vayikra 21, 5)

Le Ben Ich 'Haï explique que, les Cohanim étant coléreux, la Torah les met particulièrement en garde contre ce vice.

Nos Sages (Pessa'him 66b) nous avertissent également ainsi : « Qui-conque se met en colère, si c'est un sage, il perd sa sagesse. » Or, quel est le siège de la sagesse ? La tête de l'homme. C'est pourquoi les Cohanim respectent cet ordre : « Ils ne feront point de tonsure à leur tête. » Autrement dit, ne vous mettez pas en colère, afin que votre sagesse ne quitte pas votre tête.

Or, un jour de jeûne, même les personnes généralement calmes sont plus tendues et doivent donc veiller à ne pas s'énerver. Notre verset y fait allusion : les lettres précédant, dans l'ordre alphabétique, celles composant le mot zakan (barbe) sont Vav, Tsadi et Noun, avec lesquelles on obtient le mot tsom, signifiant jeûne.

Enfin, l'ordre « [Ils] ne pratiqueront point d'incision sur leur chair » constitue une mise en garde concernant notre devoir de veiller à notre santé en évitant de nous mettre en colère.

Noblesse oblige

« Ne déshonorez point Mon saint Nom. » (Vayikra 22, 32)

Lorsque l'on demandait une brakha au Gaon Rabbi Hillel Zaks zatsal, notamment en tant que petit-fils du 'Hafets 'Haïm, il avait l'habitude de répondre : « Le fait que je sois le petit-fils du 'Hafets 'Haïm ne change rien, à part une chose : les gens le considérant comme un privilège, je dois veiller plus que les autres à ne pas profaner le Nom divin, ce pour quoi je risquerai d'être puni plus conséquemment. »

Rabbi Hillel transmet cette ligne de conduite à ses enfants. Il leur répétait toujours qu'ils n'avaient pas intérêt à parler de leur yi'hous parce que, si un ami les connaissait en tant que descendants du 'Hafets 'Haïm et qu'ils trébuchent ensuite, par exemple, dans le péché de la médisance, cela apparaîtrait encore plus grave, le Nom divin se trouvant davantage profané.



« L'étude de la Torah assortie d'un travail est salutaire, car l'effort pour les deux fait oublier la faute. Toute étude de la Torah qui n'est pas assortie d'un travail finit par être annihilée et entraîne la faute. » (Avot 2, 2)

Barténoura explique qu'on aurait pu se dire : « Je vais uniquement étudier la Torah et la fatigue ainsi causée me fera oublier la faute. En quoi le travail est-il nécessaire ? » C'est pourquoi, le Tana ajoute que toute étude de la Torah n'étant pas accompagnée d'un travail finira par s'annuler. Car personne ne peut vivre sans subsistance. Le cas échéant, l'homme en viendrait à voler et oublierait son étude.

Lorsque le Tana affirme que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finit par être annihilée, il veut peut-être également nous mettre en garde contre la pensée suivante : « Je vais diviser mes années, une partie pour Dieu et une partie pour le travail. Je commencerai par me consacrer à ma subsistance puis, quand j'aurai beaucoup d'argent, je laisserai les affaires de côté et me rendrai au Beit Hamidrach pour étudier la Torah. » Hillel se prononce également contre cette conception (cf. plus loin, michna 4) : « Et ne dis pas : "J'étudierai quand j'aurai le temps", car peut-être n'auras-tu pas le temps. » Le travail doit aller de pair avec la Torah, c'est-à-dire que l'homme doit fixer chaque jour un temps pour l'étude et un temps pour le travail et ne doit pas les dissocier. S'il n'agit pas ainsi, ni l'un ni l'autre ne se maintiendront.

Cependant, on doit être attentif à ne pas mélanger les différents moments et à ne pas se consacrer à sa subsistance pendant les heures qu'on a réservées à l'étude. En effet, le Tana ne dit pas : « Il est bien de s'adonner à l'étude de la Torah et au travail » ou « Il est bien de s'adonner à l'étude de la Torah en même temps qu'à un travail », mais « Il est bien de s'adonner à l'étude de la Torah assortie d'un travail », laissant entendre que, loin d'empêter l'une sur l'autre, les deux occupations doivent se compléter harmonieusement.



« En elle, le cœur de son époux a toute confiance ; aussi les ressources ne lui font-elles pas défaut. »

La mission de la femme englobe de nombreux rôles : elle cuisine, prend soin de ses enfants, leur prête oreille, les conseille, lave leurs vêtements et, parfois, se charge même du gagne-pain.

Néanmoins, il est important de se souvenir que le point de départ de sa mission est « En elle, le cœur de son époux a toute confiance », tandis que son point culminant est « Son époux est considéré aux portes, quand il siège avec les anciens du pays. » Nous allons expliquer notre propos par les histoires et témoignages qui suivent.

L'érudition de l'épouse de Rabbi Yé'hiel Mikhel Epstein zatsal, auteur du Arokh Hachoul'han, était tout à fait hors du commun, même en comparaison aux femmes des générations précédentes. L'Eternel la dota de talents exceptionnels qu'elle sut exploiter de manière incroyable.

Chaque jour, après de longues heures de travail au marché, la Rabanite Epstein s'asseyait pour étudier dans des ouvrages saints. La sagesse divine éclairait le visage de son mari, Rav de Novardok. Son assiduité dans l'étude était exceptionnelle et il refusa de nombreuses fonctions honorables, de peur qu'elles ne lui causent un relâchement dans celle-ci.

Il raconta que c'est sa femme qui l'a toujours soutenu et encouragé à s'investir sans relâche dans l'étude de la Torah. Lorsqu'elle décéda, il affirma dans l'éloge qu'il lui consacra : « Durant trente ans, elle a tenu un commerce et je n'ai

jamais connu l'emplacement du magasin. » Elle était animée d'un amour si puissant pour la Torah qu'elle n'aurait pour rien au monde détourné son mari de son étude.

Il ajouta qu'elle incarnait le verset « En elle, le cœur de son époux a toute confiance ; aussi les ressources (chalal) ne lui font-elles pas défaut. » Assumant de A à Z la bonne marche de leur foyer, son épouse lui permettait de se consacrer entièrement à la Torah, de mettre la main sur ce butin, chalal, terme désignant la Torah, comme il est dit : « Comme quelqu'un qui a trouvé un riche butin. »

Notre génération a également connu une figure de cette envergure en la personnalité de la Rabanite Margalit Yossef – qu'elle repose en paix – femme de Maran, le Richon Létsion Rabbi Ovadia Yossef zatsal. Dès le début de son mariage, elle prit en main la gestion financière de son foyer et l'éducation des enfants, afin que son mari puisse se vouer pleinement à l'étude de la Torah. Même lorsqu'il était nécessaire de conduire ses enfants chez le médecin pour un suivi ou un traitement, elle ne réfléchissait pas deux fois et s'empressait de s'en charger elle-même.

Suite à sa disparition, Maran la pleura en soulignant sa noble personnalité et ses vertus exceptionnelles. Il témoigna : « Lorsque je recevais mon salaire en tant que juge ou que Rav Rachi, je lui donnais l'argent et lui disais de prendre tout ce qu'elle avait besoin et de me rendre la monnaie s'il en restait. Mais je ne lui ai jamais demandé de me la rendre. Je savais qu'elle était une femme pieuse et digne de confiance. »

Emor (79)

Le Hilloul Hachem

וְלَا תִמְלִלוּ אֶת שְׁם קָרְשִׁי וְנִקְדְּשָׁתִי בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אָנִי הָקָדְשָׁתִם (ככ,לב)

« Et vous ne profanerez pas Mon saint Nom, et Je serai sanctifié au milieu des enfants d'Israël. »
(22,32)

Qu'est-ce que le **Hilloul Hachem** (la profanation du nom de D.) ? Concernant le verset (Ki Tissa 31,14) : « Celui qui le profane (mé'haléléa) [le Shabbath] sera mis à mort », le Zohar rattache le mot « Méhaléléa à Halal », c'est-à-dire à l'émergence d'un « vide ». Le **Rav Haïm de Volozhin** explique que cette interprétation s'applique aussi à notre verset. Il y est écrit : « Et vous ne profanerez (Téhalélou) pas Mon saint Nom » par vos actions : en faisant comme si l'endroit où vous vous trouvez était « vide » de Moi, et en vous permettant ainsi d'enfreindre Mes commandements. Cette idée se retrouve dans l'enseignement de nos Sages (guémara Haguiga 16a) : Celui qui commet une transgression en cachette [comme si D. ne le voyait pas] est considéré comme s'il repoussait la Présence Divine. » Il est écrit dans la guémara Yoma (86a) : « Qu'est-ce qu'une profanation du nom de D.? Rav a enseigné : Si quelqu'un comme moi [de mon niveau] achète de la viande et ne paie pas immédiatement le boucher, [c'est un cas de Hilloul Hachem]. » **Rachi** commente : Car si je tarde à payer, ce commerçant dira que je suis un voleur et il s'inspirera de mon exemple. Dans le même ordre d'idée, nos Sages on dit qu'un érudit en Torah qui a une tache sur son vêtement risque la peine de mort (guémara Chabbath 114a). Nous pouvons citer le commentaire du **Rav Dan Roth** à ce sujet : La Torah n'a jamais dit : « Tu n'iras point avec une tache sur tes vêtements ». Comment, alors, cela peut-il justifier une peine si grave ? L'explication est qu'un érudit en Torah est le représentant de D. dans le monde. Lorsque les gens le verront porter des habits souillés, ils diront : « Regarde, comme les érudits en Torah sont négligés ! » Les gens ayant moins de respect pour D. et Sa Torah à cause de lui, il devient coupable de profaner le nom de D. Le Hilloul Hachem dépend du statut de celui qui l'accomplit. Ce qui est considéré comme un Hilloul Hachem pour une personne ne l'est pas forcément pour une autre. Ceci est dû au fait que plus une personne est érudite, plus les gens attendent d'elle un haut niveau de raffinement et plus ils scruteront la moindre de ses actions. Ainsi, pour Rav, qui était

exceptionnellement pieux, ne pas payer immédiatement constituait un Hilloul Hachem, tandis que pour la plupart d'entre nous cela ne serait pas le cas. Néanmoins, étant donné que le Hilloul Hachem dépend de la manière dont les gens nous perçoivent, notre réel statut n'a pas d'importance. Par exemple, un étudiant de yéchiva ordinaire peut ne pas se considérer comme un érudit en Torah, et ainsi ne pas sentir que la remarque sévère des sages au sujet de l'érudit en Torah négligé s'applique à lui. Mais son humilité serait déplacée car, pour le monde extérieur ; il apparaît comme un érudit en Torah. Le **Hafets Haïm** disait souvent : Chaque juif est comparable à un officier haut gradé. Du fait qu'il revêt un uniforme orné de médailles et de décorations, il lui incombe de se comporter d'une manière qui convient à son statut et à sa distinction. Sinon, il porte atteinte à l'honneur du Roi qu'il sert et représente. Etre juif est un grand honneur, chance, mais aussi une grande responsabilité. Le **Ramban** explique que le Hilloul Hachem est le plus grave péché que l'homme puisse commettre. La seule manière de s'en repentir est le Kidouch Hachem (sanctifier le nom de D.). Voilà pourquoi dans notre verset, aussitôt après l'interdit : « Et vous ne profanerez pas Mon saint Nom », il nous est enjoint : « et Je serai sanctifié au milieu des enfants d'Israël », ce qui constitue un commandement actif pour lequel il nous incombe de donner jusqu'à notre vie.

Aux Délices de la Torah

מוֹעֵדִי ה' אֲשֶׁר תִּקְרְאוּ אֶתְמָמָן מִקְרָא קָרְשׁ אֶלְהָה הַמּוֹעֵד (ככ,ב)
« [Celles-ci] sont les époques de D. que vous appellerez des convocations saintes, celles-ci sont (23,2) » Mes époques

Pourquoi cette apparente répétition : « ... les époques de D. ... celles-ci sont Mes époques » ? Le **Sforno** répond : Si, véritablement, « vous les appelez des convocations saintes », autrement dit, si vous vous y rassemblez afin de vous occuper de Mitsvot et de considérations sacrées (vos actes «appelant» témoignant, que pour vous ce temps est consacré à D. : « c'est des époques de D. »!), alors [D. dit] : « celles-ci sont Mes époques », et trouvent grâce à Mes yeux. Mais si, la première condition n'est pas remplie, et que pendant ces périodes, les enfants d'Israël s'intéressent à des sujets profanes et aux plaisirs matériels, elles ne seront plus « Mes époques ». Est-ce que les jours de fêtes sont des

occasions de se retrouver calmement avec D. afin de développer une relation d'amour, ou est-ce que ce sont des jours durant lesquels il faut « tuer le temps » en faisant ce que j'ai envie personne ne me dictant quoi faire? ? Il est important de noter que l'important est l'atmosphère, l'état d'esprit, car on peut respecter la loi juive à la lettre, et avoir malheureusement son cœur totalement déconnecté de D., centré sur ses plaisirs désirs personnels.

Aux Délices de la Torah

וְכַאֲرָכֶם אֶת קָצֵר אַרְצֶם לֹא תִכְלֶה פָאַת שְׁנָךְ בְּקָצֵר וְלִקְטָה קָצֵר לֹא תִלְקַט לְעַנִּי וְלֹא תִלְקַט אֶתְּנִי ה' אֱלֹהֶיכֶם (כג, כב)
 « Et lorsque vous moissonnerez la moisson de votre terre, tu ne termineras pas le coin de ton champ en moissonnant et tu ne ramasseras pas la glanure de ta récolte ; au pauvre et au converti tu les abandonneras ; Je suis Hachem, votre D. » (23,22)

Rachi dit : Rabbi Avdimi ben Rabbi Yossé a dit : Pourquoi la Torah rapporte-t-elle ce précepte dans le chapitre concernant les fêtes ? Pour enseigner que lorsque quelqu'un laisse aux pauvres ce qui leur revient, c'est comme s'il construisait le Temple et y apportait ses offrandes. **Le Hatam Sofer** nous dit que cet enseignement nous aide à comprendre pourquoi la fête de Chavouot ne dure qu'un seul jour tandis que Pessah et Souccot ont une durée de sept jours. Les jours qui suivent Chavouot, fête de la moisson, doivent être consacrés à partager l'abondance des récoltes avec le pauvre, une activité empreinte d'une sainteté aussi grande que les fêtes elles-mêmes. Notre verset parle des lois de **Péa** et de **Léket**, c'est-à-dire l'obligation de laisser certaines parties de notre champ et de notre récolte pour les pauvres afin qu'ils puissent venir les ramasser librement. Rachi commente les termes de notre verset : « **tu les abandonneras** », en disant : Laisse-(les) devant eux, et c'est à eux de glaner ; et tu n'as à aider aucun d'eux (à glaner). » Comment comprendre cette instruction ? Pourquoi la Torah interdit elle d'aller plus loin que de donner la possibilité aux pauvres de se servir ? La réponse est qu'en permettant à un pauvre de rassembler par lui-même la récolte, il va se sentir moins dégradé par rapport au fait de la recevoir directement de la main d'une personne par pure charité. De plus, le pauvre va faire des efforts pour amasser sa part de la récolte, et va se sentir moins humilié, car il aura le sentiment d'avoir payé un peu de sa personne pour les acquérir.

Rabbi Moshé Kormornick

אִישׁ כִּי יִתְן מָוֶם בְּעַמִּיתוֹ כִּאֵשׁ רַעַשָּׁה כִּן יִצְּשָׁה לוֹ (כד, יט)
 « Et quand un homme infligera un défaut à son semblable, comme il a fait, ainsi lui sera-t-il fait. » (24,19)

Il est rapporté dans le **Marpé la Néfech** que le Maguid (inspirateur céleste) de Rabbi Yossef Karo lui dit un jour : Ne te soucie pas de la médisance émise à ton encontre. Ces paroles ne te porteront pas préjudice. Bien au contraire, elles te seront bénéfiques, car les mérites de celui qui médit de son prochain sont transférés au profit de ce dernier. Les gens devraient être très heureux d'apprendre que l'on a mérité d'eux, car cela vient à leur offrir de l'or et de l'argent!

« Talelei Orot » du Rav Yissahar Dov Rubin Zatsal

Halakha :

Préparation du corps avant la prière

Il est écrit : « **Prépare-toi à la rencontre de D.** » cela signifie qu'il faut se préparer avant de se présenter devant D., on doit s'habiller de vêtements honorables quand on va prier comme lorsqu'on va devant un prince. Même si l'on prie chez soi en particulier, on doit s'habiller convenablement. Il est bon de faire la charité avant la prière.

Abrégé du Choulhane Aroukh Tome 1

Diction :

Un véritable ami c'est celui qui connaît tes défauts et malgré cela il reste ton ami.

Simhale

שבת שלום

ויצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרום, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרום, שלמה בן מרום, חיים אהרון לייב בן רבקה, שמחה ג'יזות בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה. זרע של קיימא לרינה בת זורה אנരיאת, מרום ברכה בת מלכה וארייה יעקב בן חוה, לעילוי נשמה : ג'יניט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מהה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל, ויקטור חי בן יקוטה.

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr



Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Cours transmis à la sortie de Chabbat
Kedochim (Israël), 30 Nissan 5779

Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYechiva
Rav Meir Mazouz Chlita

בית נאמן

Sujets de Cours :

- Hashem protège le peuple d'Israël, - La Shoah est allusionnée dans la Torah, - L'Admour de Kaliv,
- Le Gaon Rabbi Moché Horev, - L'étude de la Yéchiva « Kissé Rahamim », - Le compte du Omer à quel moment après le Kaddich Titkabal ou après Alenou Léchabéah ?, - La version correcte de « Harah'aman » après le compte, - S'il a oublié ou a un doute s'il a compté, - Acheter à l'aéroport et voyager Samedi soir, - La bérakha sur la Matsa tout le reste de l'année,

1-1¹. Hashem protégera le peuple d'Israël

Hazzak Oubaroukh au Hazan Rav Kfir Partouch et à son frère Rav Yehonathan Chavoua Tov et Roch Hodesh Tov Oumévorakh. Qu'Hashem guérisse tous les blessés. De toutes les façons, les arabes peuvent faire ce qu'ils veulent, nous sommes le peuple élu parmi tous les peuples malgré leur colère, comme il est écrit : **כִּי אָוָתָנוּ בְּחָرֶת** « **וְאָוָתָנוּ קָדְשָׁתָ מִכְלַ הָעָם** » - « car c'est nous que tu as choisi, et c'est nous que tu as sanctifié de parmi tous les peuples ». Donc, ils peuvent faire leurs folies autant qu'ils veulent, mais un jour ils périront à jamais, » - « Qu'ils soient confondus, terrifiés à jamais, saisis de honte et perdus » (Tehilim 83,18). **Le mot « יְחִפּוּר »** veut également dire « creuser ». Comment lui trouver un sens dans ce verset ? En vérité, cela fait allusion aux arabes qui creusent à l'endroit du mont du Temple. Lorsqu'ils trouvent une preuve qu'il s'agit de la place du Beth Hamikdash, ils la détruisent ; mais eux-mêmes seront perdus du monde². Si seulement

1. Note de la Rédaction : Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Méir Mazouz à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGaon Rabbi Masslia'h Mazouz זצ"ך.

2. Qui a dit cela ? Ibn Ezra (Daniel 7,14). Il est écrit dans Daniel (7,26) : « Puis, la cour de justice tiendra séance, et on lui enlèvera le pouvoir, de façon à le ruiner et à le détruire de fond en comble ». Les sages d'Israël qui se trouvaient en Espagne ont expliqué cette prophétie comme

s'appliquant aux juifs qui habitaient dans les pays arabes. Alors que les sages d'Israël qui habitait en France

nous savions faire payer « âme pour âme » ça aurait été autre chose, mais nous sommes « fainéants », et au lieu d'agir ainsi, nous nous contentons de détruire leur maison. Mais est-ce qu'il leur manque de l'argent ?! Certainement pas, donc ils reconstruiront d'autres maisons. Il faut leur donner un coup qui ne les fasse pas revenir, et qui leur fera savoir que c'est le prix à payer pour quiconque ose faire couler une goutte de sang juif. Hashem veillera sur le peuple d'Israël, « **מִזְרָה יִשְׂרָאֵל יִקְבְּצָנוּ וְשִׁמְרָה בָּרוּחָה עָדָה** » - « Celui qui disperse Israël saura le rallier, et il veille sur lui comme le pasteur sur son troupeau » (Yirmiyah 31,9). Lorsque nos ancêtres ont été expulsés d'Espagne le 9 Av 5252, ils ont trouvé une allusion dans ce verset, du fait que le mot « **מִזְרָה** » - « disperse », a pour valeur numérique 252. De là-bas, ils allèrent au Portugal, et après 6 ans, en l'année 5258, ils ont encore une fois été expulsés. Mais même pour cela, il y a une allusion dans ce verset, car en effet, le mot « **יִקְבְּצָנוּ** » a pour valeur numérique 258. La Torah contient des allusions pour tout.

2-2. La Torah contient des allusions sur la Shoah

La Torah a même des allusions sur la Shoah. Dans la Guémara (Sanhédrin 98b), il est rapporté que plusieurs sages ont déclaré la phrase suivante : « **וַיְהִי וְלֹא אָחִמֵּנָה** ». C'est à dire : « le Machiah

et les ashkénazes, ont expliqué cette prophétie comme s'appliquant aux juifs qui habitaient avec les chrétiens, mais finalement, les deux explications se sont réalisées.

n'a qu'à venir, mais nous ne voulons pas le voir ». Qu'est-ce qu'il leur arrive de dire ça ? Pourtant nous espérons à chaque instant l'arrivée du Machiah, nous disons même dans la prière : « בַּיּוֹם כִּי לְישֹׁוֹתְךָ קָוָנוּ וְצִפְנָנוּ בְּלַיְלָה » - « car pour ta délivrance, nous l'avons espéré et observé tous les jours » ; ou encore : « וּמְבֵיא גָּאֵל לְבָנֵינוּ בְּאֶחָדָה לְמַעַן שָׁמָן בְּאֶחָדָה » - « qui ramène un délivreur aux enfants de ses enfants, pour son saint nom, par amour ». **Pourquoi donc, ne voulez-vous pas voir le Machiah ?! Seulement, ils savaient par leur saint esprit, que la période de la délivrance serait très difficile, et que toutes les horreurs qui ont eu lieu tout au long de l'exil n'étaient rien comparé à ce qu'il s'est passé pendant la Shoah.** Où avons-nous trouvé une allusion à la Shoah ? Nous étudions le « Tikoun du septième soir de Pessah » qui a été instauré par l'auteur du Hemdat Yamim³, et là-bas, parmi les versets, il ramène un verset merveilleux : « Ainsi parle l'Eternel-Cebaot : Je suis enflammé pour Sion d'un zèle ardent, et pour elle je brûle d'une grande colère » (Zekharia 8,2), « Ainsi parle l'Eternel-Cebaot : « De ce que la chose paraîtra extraordinaire aux yeux des survivants de ce peuple en ces jours-là, cela devrait-il me sembler extraordinaire à moi aussi ? dit l'Eternel-Cebaot » (8,6). De quoi parle-t-il ? Est-ce qu'il parle des juifs qui sont revenus en Israël lors de la construction du deuxième Temple ? En quoi cela est-il extraordinaire ?! Nous savons que 42 000 personnes sont retournées de Babylanie en direction d'Israël avec Ezra, et que le voyage a duré 3 mois. En quoi cela est-il extraordinaire ?! Cela n'arrive jamais qu'un homme part dans un pays, puis y revient ?! Mais en vérité, ce verset fait allusion aux temps futurs, « **De ce que la chose paraîtra extraordinaire aux yeux des survivants de ce peuple** », **comment il est extraordinaire que nous soyons revenus en Israël après une telle Shoah !** Le peuple juif était dispersé et brûlé, mais nous sommes sortis des fours crématoires en direction d'Israël pour réunir tous les partis et vivre ensemble, sans faire de discrimination entre ashkénazes, éthiopiens, ou irakiens, nous

3. Cependant, il y a beaucoup de calomnies sur cette étude. Certains disent qu'il a été fait par Nathan Ha'azati ou quelqu'un d'autre, mais cela ne nous intéresse pas, puisque dans cette étude, il n'y a aucun mot de l'auteur, ce sont seulement des versets qui sont piochés dans le Tanakh, la Guémara, le Zohar et autres... la Guémara (Bekhorot 7b) dit qu'il est permis de consommer du miel bien que ce soit l'abeille qui le fait ; car ce miel ne sort pas de son corps, seulement, elle le prend des fleur et le fait sortir. Pareil ici, l'auteur a pioché des passages du Talmud et des versets, il n'y a aucun problème.

sommes tous pareils.

3-3. L'Admour de Kaliv

Le Admour de Kaliv qui est décédé cette semaine à l'âge de 97 ans, est passé par 22 camps d'extermination ! Il est passé d'un camp à l'autre, et les a presque tous découverts. Le verset dit : « Si Essaw attaque l'un des camps et le met en pièces, le camp restant sera une ressource » (Béréchit 32,9). Mais dans le cas de ce Admour, ce ne fut pas une ressource puisque toute sa famille est partie lors de la Shoah. Il était de la même origine que le Admour de Kaliv qui était en place il y a 200 ans, et dans le livre « Sipourei Hassidim » sur la Torah⁴ (histoire 123, celui qui oublie n'a qu'à penser aux années de vie de Aharon Hacohen), il ramène une histoire sur lui : une fois, le saint Rav, **Rabbi Leib Sarah's**⁵, a senti par son saint esprit, que dans un village en Hongrie, il y avait une Néchama (âme) très élevée. Il demanda à son cocher d'harnacher immédiatement les chevaux pour un long voyage. Le cocher savait bien que lorsque le Rav disait qu'il s'agit d'un long voyage, cela voulait dire qu'ils allaient faire quelque chose de spécial et ne pas voyager comme tout homme ordinaire. Lorsqu'ils sortirent de la ville, il donna les fouets aux Tsadik qui devint lui-même « le cocher », et ils voyagèrent en abrégéant le chemin. Arrivés dans le village, le Rav remettait les fouets dans les mains du cocher, pour ne pas que les gens disent qu'il a fait un miracle en chemin... Le Rav arriva là-bas, il trouva un jeune homme âgé de 18 ans, qui faisait paître le troupeau⁶ en chantant les chants des bergers, mais avec une très belle mélodie (comme le Admour de Kaliv qui avait une très belle voix, et qui faisait écouter son « Chema Israël » à tout endroit. Il a d'autres chants que je

4. C'est un livre en deux tomes, sur la Torah et les fêtes.

5. Que veut dire Sarah's ? Fils de Sarah. Les ashkénazes ont l'habitude de faire une apostrophe et un S à la fin d'un mot pour dire « de ». Par exemple, le Maharcha s'appelle en réalité Rabbi Chmouel Eidel's. Quelqu'un sait ce que veut dire Eidel's ? Au début, nous avions pensé que c'était son nom de famille, mais ce n'est pas correct. En réalité cela veut dire « de Eidel ». Eidel était sa belle-mère. Pourquoi ils ne l'ont pas appelé au nom de sa mère ou de son père ? Car sa belle-mère l'a soutenu économiquement pendant 20 ans alors qu'il étudiait à la Yéchiva. Autrement nous n'aurions jamais pu approfondir l'étude grâce au Maharcha. Lorsqu'un homme n'a pas de soucis de subsistance, il peut étudier. Sinon, comment un homme pourrait-il étudier avec de tels soucis ?! Mais aujourd'hui, je dis l'inverse : celui qui dit qu'il a des soucis d'argent, je lui réponds : « va étudier le Daf Hayomi ». S'il demande pourquoi, je lui répond que le mot « Bedaf » est l'anagramme des mots « Beli Daagot Parnassa » - « sans soucis d'argent »...

6. Dans le livre ici, il est écrit qu'il était orphelin, mais j'ai vu dans un autre livre (Méorot Méolam Hakabla Wéhahassidout page 393) au nom de Ytshak Elfassi, qu'il n'était pas orphelin mais bien berger.

ne connaît pas, si une fois on me les ramène ici, je les écouterai). Il allait dans une forêt immense et faisait paître son troupeau dans les bois, en disant : « Bois, bois, comme vous êtes grands ; Chochana, Chochana, qu'est-ce que tu es loin ; si la forêt était petite, Chochana serait alors plus proche ; si nous étions sortis de la forêt, nous serions alors ensemble tous les deux » (apparemment il disait ça en Yiddish, et ils ont fait ce chant sur une jeune fille qui s'appelle Chochana...), mais ce sage Rabbi Leib, lui a changé toutes les paroles, et lui a appris à chanter de la manière suivante : « exile, exile, qu'est-ce que tu es grand ; Chekhina, Chekhina, qu'est-ce que tu es loin ; si l'exile était plus petite, alors la Chekhina serait plus proche ; si nous étions sortis de l'exile, nous serions alors ensemble tous les deux ». Plus tard, ce jeune homme devint le Admour de Kaliv. Et de sa descendance, est sorti le Admour de Kaliv que nous connaissons de nos jours, qui suit les pas de ce Admour.

4-4. Par le mérite de « Chema Israël », il a été sauvé de la Shoah

Cependant, ce sage n'a pas de garçons⁷, mais il a formé des élèves, et a construit des grandes institutions « Kyriat Kaliv », à chaque endroit où il s'est rendu. Il était capable de faire sortir des juges non-religieux, et des gens qui ne savaient pas écouter la Torah, et il leur apprenait à chanter « Chema Israël ». Ils chantaient grâce à lui, avec attachement, amour et affection, et ils répétaient plusieurs fois. Il a dit que ce n'est pas le mérite du Chema qu'il a été sauvé de la Shoah, car ils le faisaient entrer dans un camp avec tout le monde et il déclarait : « Maître du monde, que vas-tu gagner avec un seul « Chema Israël » que je vais réciter ?! Je vais le dire et ils vont me brûler. Mais si tu me délivres, je répandrai des milliers de « Chema Israël » dans le monde ». Soudainement, un officier entrait dans le camp et le faisait sortir sans aucune raison. Il sortait, et de partout où on l'emménait, il récitait « Chema Israël ». Il était très apprécié par Rav Ovadia. Il y a plusieurs années, il y avait la grande Hilloula à la Yéchiva, et le Rav mentionnait ce Admour avec les mots « l'aime de mon âme » ; on pouvait ressentir que ces mots étaient prononcés de tout cœur. **Ce n'est pas**

7. A cause des nazis que leur nom soit effacé ainsi que leur souvenir. Qu'Hashem les déracine du monde, eux et toute l'Allemagne, qu'il n'en reste aucun rescapé, et qu'elle brûle entièrement. Un futur très sombre l'attend, et ce qu'elle a fait au peuple d'Israël, elle le recevra en 20 fois ou 100 fois pire.

simple pour un homme qui est resté seul au monde, de ne pas désespérer. Mais c'est grâce à la force de la Torah, et il n'y a aucune force qui lui est égale dans n'importe quel endroit au monde. Les nations du monde ont des sages et des philosophes, mais tous ne sont que poussière et vanité. C'est la Torah qui donne la force à l'homme.

5-5. Le Gaon Rabbi Moché Horev

Cette semaine, le 3 Iyar, ce sera la Hazkara du Gaon expert et puissant **Rabbi Moché Horev** (je ne sais pas pourquoi ils ont oublié de mentionner ça dans notre calendrier). Ce sage se souvenait de tout le Talmud mot à mot, il le répétait et le mémorisait plusieurs fois. Une fois, il étudiait à voix haute, et les gens d'à côté lui dirent que cela les empêchait d'étudier, il leur répondit : « si je ne mémorise pas par cœur à voix haute, je vais oublier, et je ne veux rien oublier. C'est ainsi qu'il termina tout le Tanakh, tout le Talmud et toute la Michna ; peut-être même le Zohar et le Yerouchalmi. Mais le pauvre, il décéda à l'âge de 55 ans. Il avait des dizaines et des centaines d'enseignements très beaux et des moyens mnémotechniques de s'en souvenir. Par exemple il disait où se trouve un passage dans telle et telle Guémara, donnait un moyen mnémotechnique pour s'en souvenir, et donnait la raison pour laquelle on choisissait ce moyen mnémotechnique précisément. La Guémara (Érouvin 54b) déclare : « Aie soin de dresser des signaux » (Yirmiyah 31,20), c'est-à-dire : fait toi des moyens mnémotechniques pour te souvenir de la Torah. Il a écrit 13 cahiers de moyens mnémotechniques comme ça. Ces enseignements sont dispersés, et il faut les ordonner et en faire un livre. Cependant, il a également écrit plusieurs livres sur la Torah comme « Or Hah'ama » ou « Torah Missinaï » et autres, mais ce projet de livre serait très beau, seulement, pas tout le monde n'est capable de l'éditer. A la Yéchiva, nous avons des amateurs de talent, qu'ils soient bénis, (mais ils disparaissent), qui sont capables d'éditer les livres du Rav Moché Horev d'une bonne façon. Il n'est pas nécessaire d'éditer les 13 cahiers ensemble, mais de prendre un cahier sur un sujet précis et d'en éditer un livre.

6-6. L'étude de « Kissé Rahamim » est droit et vrai

De nos jours, il y a des gens qui sont jaloux



est désormais ouvert au public francophone

ou sur le site:
yhr.org.il

Contactez-nous au:
(972)-3-55-00-22-8 (serveur vocal 2)



Le Centre Halakhique sous l'égide de notre maître le Rav Meir Mazouz chlita

des étudiants de notre Yéchiva au point de les détester, d'après eux, c'est une grande miswa de parler le plus mal possible de notre Yéchiva. Mais un jour ils regretteront. Sur qui tu te permet de parler ?! Sur tes maîtres dont tu n'arrives même pas à la cheville ?! Pourquoi parles-tu sur la Yéchiva ? Qui es-tu toi ?! Il faut arrêter toute cette folie. Bien sûr, il est possible qu'il y ait des erreurs, car tout le monde fait des erreurs, même les géants de ce monde ; mais jusqu'au point de détester la Yéchiva ?! Autant qu'ils parleront sur Kissé Rahamim, Hashem leur fera payer. Donc ils doivent arrêter de parler. Je ne veux pas donner des noms, mais tout le monde sait cela. **Celui qui parle sur Kissé Rahamim, Hashem lui fera payer, et je ne pardonnerai à personne, nous ne pardonnerons pas et la Yéchiva ne pardonne pas.** Vous pouvez dire ce que vous voulez, Hashem donnera la subvention à nos élèves même sans qu'ils soient Dayan, Rabbin ou tout ça, **car ici des Talmidei Hakhamim grandissent.** Une fois, ils ont demandé au **Rav Moché Lévi** : « pourquoi tu étudies à la Yéchiva Kissé Rahamim ? C'est une Yéchiva de tunisiens et toi tu es égyptien ». Il leur répondit : « L'étude de Kissé Rahamim est semblable à l'étude des sages égyptiens d'il y'a 300 ans, que leur voulez-vous ?! J'étudie de cette manière ». **Mais ce n'est pas seulement la même façon que les sages égyptiens, mais notre étude est semblable même à celle du Maharcha, du Rachach et du Cha'ar Hamelekh.** Il n'y a pas toutes les études futiles et idiotes de notre génération. Là-bas, tout est droit et vrai, « C'est un homme droit qui se trouverait alors en face de lui » (Iyov 23,7). De nos jours, les gens ne connaissent pas la valeur de Rav Moché, mais un jour arrivera où ils sauront l'estimer, et comprendront que chaque mot qu'il écrit renvoie à la droiture et à la vérité de la Torah. Il peine beaucoup avant de sortir une Halakha à la lumière du jour.

7-7. Est-ce que l'on doit compter le Omer immédiatement après le Kaddich « Titkabal » ?

Par exemple, Maran (Siman 489 chapitre 1) a écrit : « le deuxième soir de Pessah après la prière de Arvit,

nous commençons à compter le Omer ». Ils ont cru que Maran voulait dire après « Alenou Lechabeah », mais ce n'est pas correct, lorsque Maran dit « après la prière », il veut dire : après le Kaddich Titkabal de Arvit. Le Michna Beroura explique de cette manière à deux reprise (100,2 ; 100,41). C'est ainsi que Maran écrit là-bas au paragraphe 9 : « le soir de Chabbat et le soir de Yom Tov, nous faisons la bérakha et nous comptons le Omer après le Kiddouch à la synagogue (car ils faisaient Kiddouch sur place afin de faire rentrer la fête plus tôt), et à la sortie de Chabbat et Yom Tov, on fait le compte avant la Havdala après le Kaddich Titkabal ». Il est donc prouvé qu'après le Kaddich Titkabal, la prière est terminée. C'est l'explication du Michna Beroura. Pas seulement ça, même d'après les paroles de **Rav Hai Gaon** cela est prouvé, car il écrit : « Chez nous à la sortie du Chabbat à la Yéchiva, il est difficile pour nous de se lever et de faire le compte du Omer (car à son époque, ils étaient assis sur des petits bancs), c'est pour cela que nos Rabbanim ont pris l'habitude que c'est l'officiant qui fais la bénédiction et tout le monde est alors acquitté, car si tout le monde doit faire sa propose bénédiction, chaque personne devrait se lever et c'est difficile pour nous ». Si vraiment ils faisaient le compte après la prière, en quoi est-ce une difficulté ? Dans tous les cas ils vont se lever pour rentrer à la maison ! Cela prouve donc que Rav Hai Gaon pense qu'il faut compter le Omer après le Kaddich Titkabal, comme nous en avons l'habitude. Mais ce n'est pas seulement notre habitude, de très nombreuses communautés procède au compte du Omer immédiatement après Kaddich Titkabal.

8-9. Répondre « Baroukh hou ouvaroukh Chémo » à la bénédiction de l'officiant

À la synagogue, souvent, l'officiant compte le Omer à voix haute avant que le reste de la communauté n'en fasse de même. D'après certains, il est impératif qu'au moins une fois, les membres de la communauté annoncent qu'ils souhaitent ne pas être acquittés par le compte de l'officiant. Mais, ceci n'est pas nécessaire et nous ne l'avons jamais fait. Et si on s'inquiète en pensant que le compte de l'officiant risque de nous acquitter et nous empêche de compter, il y a une solution: il suffit de répondre « Baroukh hou ouvaroukh Chémo » à la bénédiction de

l'officiant. De cette manière, on montre notre volonté de ne pas nous acquitter par son compte. En effet, la plupart des décisionnaires actuels sont d'avis de ne pas répondre « Baroukh hou ouvaroukh Chémo » lorsqu'on souhaite être acquitté d'une bénédiction. Rav Yéhezkel Landau a'h (discours 36, chabbat hagadol, lettre 5) diffusait l'enseignement de ne pas répondre « Baroukh hou ouvaroukh Chémo » lorsque nous souhaitons être acquittés d'une bénédiction : par exemple, pour le Kiddouch ou le Mossi. Beaucoup d'autres décisionnaires sont d'accord avec lui. Certes, certains pensent autrement mais, l'habitude est de ne pas répondre « Baroukh hou ouvaroukh Chémo » lorsqu'on veut être acquittés. En répondant ainsi à la bénédiction de l'officiant, on montre donc notre souhait de ne pas être acquitté par son compte du Omer.

9-10. « Harahaman » après le compte du Omer

Après le compte, nous disons « הרחמן הוא יבנה בית המקדש ויחזיר העבודה למקומה » (Qu'Hachem construise le temple et remette le service en place). Certes, dans plusieurs livres, il est marqué : « הרחמן הוא יחזיר העבודה וכו' » (Qu'Hachem remette en place le service du temple), mais, un sage de Djerba, Rabbi Amos Cohen a'h, m'a fait remarquer qu'il est anormal de mentionner la reprise du service du temple sans parler auparavant de la reconstruction de ce dernier. J'ai trouvé sa remarque très pertinente. Plus tard, j'ai vu une preuve à ses propos dans un Tossefote (Méguila 20b) et on m'a également montré un appui du livre Léket Hakatsir (chapitre 23, lettre 6) du Rav Avraham Khalfoun a'h⁸ qui écrit clairement avec la mention de la reconstruction. Cette semaine, on m'a amené un vieux manuscrit de l'époque de l'inquisition espagnole, appelé « manuscrit de Fès »⁹ où il est marqué : « הרחמן יבנה בית המקדש ויחזיר העבודה למקומה » (avec mention de la reconstruction). Également, dans un écrit de Tunis vieux de 120 ans, il est écrit pareillement. De plus, dans le livre Tripolitain «

8. C'était un sage de la ville de Loub, il était riche et représentait les juifs. Il était de la génération du Hida, et ils étaient très proches. Le Hida lui envoyait ses nouveaux livres de Livourne à Loub avec une dédicace spéciale, et ils étaient tout le temps en contact.

9. Ils ont trouvé cette source grâce à l'ordinateur qui représente de nos jours " le géant de la génération" ... Maran HaGaon a la même valeur numérique que Mahchev (ordinateur). En effet on peut chercher ce qu'on veut sur l'ordinateur et on le trouve.

Od Avinou Haï », il est écrit que les initiales de יבנה בית המקדש ויחזיר העבודה (formant les lettres du tetagramme) il est écrit pareillement dans le livre Vayagued Yaakov de Rabbi Yaakov Rakah zatsal .(Certains m'ont fait remarquer que le Chaar Hakavanot n'a pas écrit ainsi .Mais ,il faut savoir qu'il est possible d'ajouter des mots si cela permet une meilleure formulation de la phrase. Quel serait le problème ! ? On a trouvé plusieurs exemples du même style¹⁰. C'est pourquoi il ne suffit pas de souhaiter la reprise du service, il faut commencer par demander la reconstruction du temple.

10-11. L'habitude de compter le Omer durant la journée

Celui qui a oublié, un soir, de compter le Omer, pourrait se rattraper en comptant, sans bénédiction, durant la journée (Choulhan Aroukh chap 489, paragraphe 4). Nous avons l'habitude, tous les matins, vers la fin de la prière, de rappeler le compte du jour. Cette coutume est rappelée dans le livre « Yam chel Chelomo » (fin de Baba Kama lettre 44), où sont rapporté des habitudes différentes entre Babel et Israel, notamment cette coutume de compter le Omer, en Israël, nuit et jour¹¹. C'est ainsi l'habitude à Djerba et en Egypte, et c'est ainsi qu'il est rapporté dans le livre

10. Par exemple le livre Chaar Hakavanot (Page 75B) écrit qu'il faut dire à **Minha de Chabbat** "Oumi Khéameha Israel Goy Ehad Baarets", le **Ben Ich Hai** quant à lui écrit qu'il faut dire "**Oumi Khéameha kéisrael Goy Ehad Baarets**" ce dernier est le langage utilisé dans le verset du livre de Chemouel alors que le premier langage est utilisé dans le livre des jours. Il est préférable de prendre comme source un verset provenant des prophètes que des écrits. Le Ben Ich Hai rajoute : ce qui est ramené différemment dans le Chaar Hakavanot ne représente aucune preuve. Un autre exemple : il est écrit dans le Chaar Hakavanot "כל היום קיינו", d'autres sages pensent qu'il faut dire "קיינו כל היום". **Rabbi Haim Palagi** a écrit ainsi, de même pour **Rav Ovadia Hadaya** lors d'une réponse donnée à **Rabbi Chouchan Cohen**. Quelle est la raison à cela ? il se trouve deux explications concernant cette phrase : le Rav Hida écrit qu'un homme qui à un souci ou un malheur doit penser à celui-ci au moment où il dit cette phrase, mais devra aussi penser à tous les juifs pour qu'ils puissent mériter la délivrance finale, en effet comment peut-on nous tenir devant ses maudits qui nous lancent des missiles sans arrêt ? (La période du Omer comporte 49 jours ce qui correspond à la valeur numérique de missile), d'où ses terroristes se sont procurés autant de missiles ? ! un jour tout cela s'arrêtera. Pour cela nous disons "קיינו" qui exprime l'espoir pour le peuple d'Israël et "ואבינו" qui représente les problèmes personnels. On peut expliquer dans le sens contraire aussi. C'est pour cela qu'il ne faut pas être tête et dire seulement "קיינו". Si tu n'as pas de problèmes et que tu veux dire seulement "קיינו" pas de soucis, cependant chaque personne a des problèmes personnels et elle peut dire les deux. Cela a été validé par Rabbi Ovadia Hadaya qui était un grand Mekoubal.

11. Un jour un Avreh m'a dit : de quel endroit vous vous êtes appuyé pour dire cela ? Je lui ai répondu que c'était écrit dans le livre « Yam Chelomo ». Il n'a cependant pas compris de quoi je lui parlais car il ne connaissait pas ce livre. Il pensait même que se trouvait à Tel Aviv une plage qui s'appelait Chlomo Hamelekh... tu ne connais pas ce livre écrit par le Rav Chlomo louria auteur du Hokhmat Chelomo !!

Hamoadim Bahalakha (p293). Ceci permet de rappeler à celui qui aurait éventuellement oublié, pour une quelconque raison, de se rattraper, afin de pouvoir continuer à compter avec bénédiction par la suite.

11-12. Celui qui a oublié ou ne se rappelle plus s'il a compté le Omer

Selon le Bahag, (Tossefote Mégila 20b et Ménahot 66a), celui qui a raté complètement le compte d'un jour, ne pourrait plus, jusqu'à la fin du Omer, compter avec bénédiction, car le compte de tous les soirs forment une seule Mitsva. C'est une opinion difficile à comprendre car s'il en est ainsi, pourquoi réciter une bénédiction tous les soirs, sachant qu'il ne va peut-être pas compter demain. Si on s'appuie sur une présomption de réussite, qu'en est-il de quelqu'un qui doit subir une intervention médicale durant le Omer et sait qu'il va rater un jour? Et en vérité, il y a une version du Bahag qui dit que l'oubli est grave que pour le 1er jour de compte¹². Mais, Tossefote conforte la version précédente et, à priori, nous tenons compte de celle-ci. C'est pourquoi Maran a décidé que celui qui a oublié de compter complètement une journée ne pourra plus compter, par la suite, avec bénédiction, le Omer. Il y a tout de même une importante conséquence, en pratique : si une personne ne se rappelle pas si elle a compté durant une journée, elle pourra continuer à compter avec bénédiction, parce qu'il y a un double doute. Il y a une question à ce sujet : selon le Mikhtam lédavid (Orah Haim chapitre 3), on ne peut réciter une bénédiction dans un tel cas. Il a déjà avorté neuf à cela, et personne n'a réussi à répondre à ses objections¹³. Tous ont approuvé ses remarques. Il a pu justifier cela en rappelant que d'après certains, le compte du Omer est une miswa de la Torah, c'est pourquoi on peut réciter la bénédiction dans un tel cas. Mais, ce que j'ai cité au début, est plus simple : Étant donné

12. Ce livre mentionne l'histoire de Rav Achil : un jour son père lui dit : tout d'abord prie puis tu pourras manger la tête du poisson ainsi que sa queue et ce sera comme un poisson entier. Il alla dans un coin, prit un Sidour et récita : Modé Ani Lefanéha , Ma Tovou Hoaleha Yaakov , Alénou Lechabeah et termina rapidement . Son père s'étonna et lui demanda comment est-il possible de finir la prière aussi vite. Son fils lui répondit : de la même manière que tu m'as dit que la tête et la queue du poisson équivalait à un poisson entier, la même chose pour ma Tovou Hoaleha et Alénou lechabeah équivaut à une prière entière.

13. Il y a un sage à Jérusalem qui a trouvé d'autres décisionnaires qui pensent qu'on peut faire la bénédiction car il y'a un doute sur un doute, en quoi cela nous aide-t-il ? Tu peux répondre aux questions et au preuves du Mihtam Ledawid ?! Tu ne peux rien leur répondre.

que l'opinion du Bahag est étonnante et qu'il y a même une autre version de ses propos, cela assouplit le problème et, dans le cas où on ne sait plus si on a compté un jour, on pourrait continuer, avec bénédiction.

12-13. Achats à l'aéroport

Aujourd'hui, les achats au Duty free de Tel Aviv sont problématiques. En effet, avant Pessah, ils vendent leur Hamets, par le biais du Rabbinat, mais ils continuent, durant Pessah, à vendre leurs produits Hamets. Que vaut cette vente ? Avec qui jouent-ils? En vendant normalement leurs produits à Pessah, ils montrent que leur vente du Hamets est bidon¹⁴. J'ai trouvé, dans le Sdé Hémed, (Hamets oumatsa chapitre 9, lettre 35 et 39) écrit ainsi : Celui qui vend contractuellement son Hamets, avant Pessah, mais vend ses produits pendant Hol Hamoede, rend invalide la vente contractuelle. J'ai rapporté mon développement dans mon livre « Bait Neeman »(tome 1, p397). Il y a certes, une polémique à ce sujet. Mais, même celui qui est plus tolérant ne pourrait pas autoriser à quelqu'un qui se comporte ainsi publiquement car celui-ci ridiculise la vente du Hamets. De plus, il y a même la vente de produits totalement interdits, non Cacher¹⁵. Sans oublier que pas mal de boutiques ouvrent le Chabbat. Malgré tout, cela ne nous interdit pas d'acheter chez eux, en semaine¹⁶. Il faut seulement veiller à ne pas acheter des aliments Hamets du Duty free jusqu'au renouvellement de stock, deux semaines plus tard. Il faut aussi vérifier la cacherout des

14. D'où j'ai appris cela ? Il se trouvait à Tunis un riche juif qui s'appelait Attal et il possédait un moulin de blé. Un sage vint à son magasin un peu avant Pessah et lui dit : écrit sur cet écriteau que tu vends ton Hametz. Mon père disait : que vaut cette vente ?! Voici que pendant Hol Amoed et même pendant la fête il vend de la farine en abondance et il n'y a aucune différence pour lui car il veut que l'argent : « celui qui aime l'argent ne sera jamais rassasier de l'argent ». De plus à Pessah il y'a de nombreuses dépenses et il est impossible de s'organiser sans argent. C'est pour cela que cette vente ne sert à rien.

15. Quelqu'un m'a raconté qu'il avait vu un jeune religieux qui mangeait une chose de cet endroit, il lui demanda : d'où as-tu acheté cela ? le jeune lui répondit qu'il avait acheté au Duty Free. La personne pris le paquet et montra au jeune homme qu'il y avait écrit sur celui-ci " contient de la viande de porc ". Le jeune, choqué répondit qu'il pensait que tout était Cacher dans cet endroit. Tu as cru que tu te trouvais à Mea Shearim ?! tu te trouves à Mea Chekarim ... il se pressa d'aller aux toilettes afin de vomir tout ce qu'il avait avalé bien que cette façon d'agir n'est qu'une Houmra. Il faut faire attention de vérifier chaque produit avant de l'acheter dans ce genre d'endroit.

16. Cela est ressemblant au cas où on utilise l'électricité bien que la société travaille durant le Chabbat. Même les Hassidim comme le Hazon Ich utilisent l'électricité en semaine et aucun n'a dit que du fait que la société transgresse Chabbat, alors il est interdit de profiter durant toute la semaine, en effet ils travaillent durant Chabbat et moi je consomme l'électricité en semaine.

produits car pas tous sont Cacher. Ceci dit, on peut acheter des parfums, bijoux, etc.

13-14. Ne pas voyager samedi soir

Autre problème. Il ne faut pas voyager, le samedi soir, avec la compagnie El-al car ils préparent les départs du samedi soir quelques heures avant la sortie du shabbat. Peut-être même les repas. Il y a quelques années, j'avais voyagé le soir du 15 Sivan 5763, et je me souviens de cette date car j'ai été puni pour ce voyage. Que s'était-il passé ? J'avais voyagé un samedi soir, en gardant près de moi, mes livres et mes médicaments. Lorsque je suis descendu, j'avais oublié ceux-ci dans l'avion. Nous avons demandé l'aide d'un gentleman Jack Avital pour qu'il fasse la réclamation mais, rien n'a été retrouvé. Je ne savais pas pourquoi cela était arrivé. Par la suite, j'ai vu une lettre du rabbi de Loubavitch qui recommandait de ne pas voyager le samedi soir, car les préparatifs sont faits durant shabbat. Si tu t'inquiètes pour les heures perdues du samedi soir, tu dois savoir qu'en allant aux États-Unis, le décalage horaire te permet de gagner 7h d'heures. Ainsi, en décollant à 7h du matin, tu arrives, après 12 heures de vol, à midi, aux États-Unis. Surtout que dimanche, tout est fermé, là-bas.

14-15. Bénédiction sur la matsa, durant l'année

Quelle bénédiction doit-on réciter sur la matsa durant l'année ? Les séfarades ont l'habitude de réciter Boré Miné Mézonot. Le Rav Hida (Mahazik Bérakha chap 158) écrit que les gens récitent dessus Mézonot car Maran (chap 168, paragraphe 7) écrit que l'une des explications de פת הבהא בכיסנין (sur lesquels il faut faire Mézonot), c'est un produit croquant¹⁷, telle que la matsa. Certes, la Guemara écrit (Berakhot 37b) qu'il faut faire Hamossi sur la Matsa. Mais, cela n'est pas problématique puisque du temps de la Guémara, ils faisaient de la matsa épaisse comme de la pita¹⁸ (comme les Yéménites).

17. Il se trouve une explication qui se définit par une poche où on met des amandes ou du miel, selon celle-ci on appelle cela sans Daguech. Une autre explication vient du langage "broyage", selon celle-ci on appelle ça avec un daguech.

18. Une preuve à cela : il est écrit dans la Guemara (Pessahim 7A) : une personne qui trouve une Matsa dans sa maison et ne sait pas si c'est de la Matsa ou du Hametz. Comment peut-il avoir un doute ? voici que le Matsa est fine alors que le pain est épais. A leurs époques la Matsa était donc comme le Hametz, la différence est que la Matsa n'a pas levé plus de 18 minutes et le Hametz est resté 1h ou 1h30.

C'est pourquoi ils devaient réciter Hamossi. Mais, nos matsas fines pour éviter le Hamets¹⁹, sont croquantes et c'est pourquoi il faut faire Mézonot. Il est vrai que certains séfarades suivent le point de vue des ashkénazes et font Hamossi sur la matsa²⁰, mais, dans le doute, nous faisons Mézonot. C'est ainsi qu'il semble ressortir des paroles de Maran qui dit qu'en pratique, toutes les produits de la catégorie פת הבהא בכיסנין sont Mézonot car, de toute façon, cette bénédiction est valable. Certes, le Rav Mordekhai Eliahou zatsal) Vezot Habérakha p359 (pensent qu'il faut faire Hamossi sur la matsa, jusqu'à Pessah Cheni. Il a l'appui du Houkat Hapessah) chapitre (482 du Rav Itshak Taieb, auteur du Erekh Hachoulhan, qui semble penser ainsi. Mais, tous les séfarades ont l'habitude de réciter Mézonot sur la matsa.

15-16 .Faire Hamossi sur 2 matsas » machine

«

Celui qui voudrait faire Hamossi, a une solution. D'après Rav Moché Levy a'h 2, matsas » machine « contiennent le volume nécessaire pour réciter Hamossi. En effet, Maran) chap ,168 paragraphe (7 écrit que si on fixe notre repas dessus, il faudra faire Hamossi. Qu'appelle-t-on fixer son repas dessus ? D'après certains, c'est le volume d'un œuf. Et l'Admour de Komarna) Choulhan Hathor ,chap ,168 paragraphe (8 écrit ainsi. Mais qui dit que cela est vrai ? D'après certains, il faut le volume de 21 œufs. Est-ce raisonnable ? Pourrait-on manger un kilo et demi ? Mais, le Rav Beit David²¹ (Orah Haim, chap 82) écrit qu'il s'agit du volume de 3-4 œufs²². Tous les décisionnaires contemporains sont d'accord avec lui. Chaque œuf ne pèse pas forcément 50g car il faudra prendre en compte le volume de l'œuf et pas le poids de celui-ci. Et la matsa est si légère et fine... que dans 2 matsas « machine » qui ne pèsent que 66g, en tout, il y a le volume de 3-4 œufs.

19. Les Ashkenazims ont l'habitude de fabriquer la Matsa très fine, comme ils le disent dans le chant à Roch Hachana "על דק עד אין גזק קד". Le Kaf Hahaim ramène cette habitude est dit que c'est un bon rite.

20. Il est impossible que cela se résume avec des cris. Il y a de nombreuses années un sage du Maroc arriva à Bné Berak, un jour ils ont fait un Sioum d'un traité et le Admour de Belz était présent. Ce dernier recita sur la Matsa la bénédiction de Hamotsi et ce sage crie " Boré Miné Mezonot ". L'admour de Belz a-t-il peur des cris de ce sage ? Il fait ce qu'il veut, que peut tu lui faire ?! c'est pour cela que l'essentiel est d'expliquer et ramener des arguments, les cris ne serviront à rien.

21. C'était un des grands décisionnaires qui se trouvait à Salonique, et son histoire a été imprimé en 1755.

22. C'est une divergence entre Rachi et le Rambam dans un autre endroit et la Halaha est comme le Rambam c'est-à-dire trois œufs.

Donc, celui qui veut sortir du doute, prévoira de consommer deux matsas. Il devra alors se laver les mains (nétilat), fera Hamossi et enfin, Birkate.

16-17. Initiative « אמץ חיל »

Chacun devra s'associer au projet « אמץ חיל ». Cela consiste à lire un psaume ou une Michna pour l'élévation de l'âme des soldats tombés, le jour de Yom Hazikaron. Nous leur devons au moins cela. Celui qui pense que numéro pas besoin de soldats, ne sait pas de quoi il parle malheureusement. Il faut étudier à leur mémoire, et réciter le Kaddich.

Celui qui a béni nos saints patriarches, Avraham, Itshak et Yaakov, bénira tous les habitants d'Israël, du sud du Nord, du centre et de tout endroit. Que les missiles ne leur fassent pas de mal et qu'ils retournent à leur envoyer. Qu'Hachem guérisse complètement et rapidement les blessés. Et qu'à partir de maintenant, on n'entende plus de mauvaise nouvelle sur notre terre. Et qu'Hachem donne, à tout Israël, une longue et bonne vie, dans l'allégresse, la bonne santé, et qu'on puisse mériter une véritable confiance en Dieu et la venue du Machiah prochainement, de nos jours, amen.

TRÈS BONNE NOUVELLE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la parution du livre
Bayit Neeman (1er partie)

Composé de tous les cours transmis le samedi soir par notre maître le gaon **Rabbi Meir Mazouz** chlita dans lesquels il traite des différents sujets de la Torah, la Emouna, la science etc...

Pour l'édition de cet ouvrage nous avons besoin de votre aide. Il nous faut au moins cinq donateurs qui donneront chacun 2500 €.

A travers cette aide vous contribuez au développement de la Torah.

Il est possible de dédier pour une réussite dans la vie, bénédiction ou l'élévation d'une âme.

Pour toute information contacter:

M. Pinhas HOURI (Paris): 06 67 05 71 91

Rabbi Shmouel Houri (Paris): 06 29 23 46 45

M. David Diai (Marseille): 06 66 75 52 52

Rabbi Haniel Fenech (Israël): 0522852138



TORAHOME
LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

Feuillet
hebdomadaire
Oneq Shabbat
Emor
5779

LEILOUI NISHMAT
Shaoul Ben Makhlof
Ra'hel Bat Esther
Yaakov ben Rahel
Sim'ha bat Rahel



Verifier ses actes

par le Rav Shalom Arush shlita

Nos Sages disent « qu'il n'y a pas d'épreuves envoyées par Hashem sans que l'homme fasse des fautes ». En fait, c'est un principe de base de la Emouna et du Judaïsme dans son ensemble. C'est ce que dit le Ramban (Na'hmanide) sur son commentaire de la Torah : « l'homme n'a pas de part dans la Torah de Moshé Rabbénou tant qu'il ne reconnaît pas que le hasard n'existe pas et que TOUT ce qui lui arrive n'est que miracle. De plus, il doit aussi croire en la Providence Divine : c'est-à-dire qu'Hashem récompense ceux qui respectent Ses lois et punit ceux qui ne les accomplissent pas ».

Chacun désire que dans sa vie tout se passe comme il le souhaite, sans accroc aucun. Mais, quand il sait que s'il fait des fautes il sera punit en conséquence dans ce monde-là, alors il est certain que va se réveiller en lui une crainte d'Hashem qui le poussera à faire une introspection régulière afin de réparer rapidement ses écarts de conduite pour ne pas attirer sur lui d'autres épreuves. A partir du moment où il se rend compte qu'il a failli, alors il fait Teshouva, car il craint d'être puni. Mais, si les épreuves sont déjà arrivées, alors il fera tout pour revenir dans le droit chemin rapidement afin qu'elles disparaissent. En fait, il ressent une crainte supplémentaire qu'il va recevoir d'autres épreuves tant qu'il n'aura pas fait Teshouva.

L'homme se pose souvent la question : « *Pourquoi cela m'arrive ?* ». En fait, la première faute pour laquelle un homme est jugé, c'est la tristesse. Il est « *interdit* » à un homme de se retrouver dans un état de dépression, de mal-être ... c'est contraire à la Torah. Au contraire, il doit être content de la part qu'Hashem lui a donné dans ce monde (*Samea'h Be'helko*) et ne pas remettre sans arrêt en cause : « *pourquoi tel ou tel évènement m'arrive-t-il ?* » : c'est faire preuve de non confiance en Hashem, mais surtout, à cause d'un tel comportement, il peut tomber rapidement dans un état dépressif. Avant de rechercher la ou les raison pour lesquelles Hakadosh Baroukh Hou nous envoie une épreuve, il nous faut vérifier à quel instant précis nous avons péché : était-ce quand nous nous sommes plaints « pour rien » ou parce que nous ne remercions pas assez Hashem de tous les bienfaits qu'IL nous envoie ? Ce n'est que quand une personne est satisfaite de sa condition matérielle, familiale... qu'elle loue Hashem, qu'elle ressent vraiment que tout ce dont elle possède est un cadeau de LUI, qu'elle peut commencer son introspection et chercher les raisons de l'épreuve.

Voici les 3 raisons pour lesquelles un homme reçoit des épreuves :

- ◆ **Les fautes envers son prochain** : à chaque fois qu'un homme fait du mal à un autre, il a besoin du pardon de ce dernier pour que la faute soit effacé dans le Ciel. Sans cela, il aura des épreuves inexplicables
- ◆ **Le non respect des Mitsvots** : elles sont envoyées afin de faire comprendre à la personne qu'elle transgresse les commandements de la Torah
- ◆ **L'orgueil** : c'est le contraire de la Emouna. En fait, chaque faute de l'homme vient de l'orgueil. Alors, on lui fait comprendre dans le Ciel qu'il enfreint la faute de « *Ein Od Milevado, Il n'y a personne d'autre qu'Hashem* ». C'est ainsi qu'il faut lui briser ce détestable

■ MOUSSAR, tiré du livre Or'hrot Hayim du Rosh



Ne dors pas trop longtemps comme un paresseux. Prends l'habitude de te réveiller avec le soleil et de te lever quand les oiseaux commencent à chanter

Une des quarante huit qualités par lesquelles la Torah s'acquiert est de dormir peu, la nuit n'ayant été créée que pour étudier. Quiconque étudie la Torah la nuit est revêtu d'un fil de grâce le jour ('hout shel 'hessed) pendant toute la journée (Rambam).

Il faut se lever au chant du coq pour servir le Créateur, car il distingue entre le jour et la nuit. Il est dit dans Mishlé : « *Un peu de sommeil, un peu de somnolence, rester un peu les bras croisés* ».

C'est la description d'un homme qui aime dormir encore un peu, ou tout au moins, somnoler encore un peu, ce qui est moins que le sommeil. Une fois réveillé, on veut se reposer une petite minute de plus, ou peut-être ne fut-ce que croiser les bras, rester allongé tout simplement dans son lit, même sans dormir ni somnoler. Tout cela ne convient pas, car ce sont des marques de paresse et des conseils du Yetser Ara. Il est dit tout de suite après de celui qui se comporte ainsi : « La pauvreté s'introduit chez lui comme un rodeur et la misère comme un guerrier armé ». La pauvreté de l'esprit en Torah, en crainte du Ciel et en bonnes actions.

■ TSNIOUT, tiré du livre Malboushé Kavod



Dissimuler ses cheveux, c'est porter le diadème de Tsniot d'une femme mariée qui ajoute beauté, grâce et noblesse à sa personne et la distingue en tant que fille de Roi. C'est aussi une mitsva qui garantit bonheur et Berakha. Elle assure à la mère une récompense exceptionnelle à laquelle aspire toute femme juive.

Si cette dernière veille à se couvrir de telle sorte qu'il ne soient jamais visibles, même dans une pièce fermée, mérite une récompense immense pour elle et pour ses descendants.

Pourquoi la Torah accorde-t-elle une si grande importance au fait de dissimuler ses cheveux ?

Car une femme doit cacher la grâce supplémentaire que ses cheveux lui donnent afin de conserver sa noblesse et sa dignité

Des cheveux couverts sont le seul signe qui distingue une femme mariée d'une jeune fille; ce signe servira donc à éloigner d'elle les étrangers

Afin de remplir ces objectifs, la coiffe doit être :

- ✿ **Intégrale** : pour couvrir entièrement les cheveux
- ✿ **Discrète** : pour ne pas attirer l'attention (car, sinon, elle viendrait mettre en évidence au lieu de dissimuler)
- ✿ **Evidente** : afin que l'on se rende compte qu'il s'agit d'une coiffe et que l'on sache que celle qui la porte est mariée

Le Sefer Hakhinoukh explique que les cheveux embellissent l'apparence de l'homme tandis que leur absence la désavantage. Puisque les cheveux constituent un ornement, la femme mariée doit les couvrir.

CASHERROUTE, par le Rav Arié Abou, Mashguia'h Casheroute



Le Bishoul goy

Nos sages nous ont interdit de consommer des aliments cuits par un non juif par crainte que le rapprochement crée par ce partage nous entraîne à nous unir à eux et nous assimiler.

Il existe malgré tout des aliments qui, bien qu'étant cuits par un non juif, seront tout de même consommables. Il s'agit des aliments qui peuvent être consommés sans avoir été cuits. Ainsi, il n'y a pas de Bishoul Goy sur l'eau, car elle est consommable telle quelle.

Par contre si on se sert de cette eau qui a bouillie par l'intermédiaire d'un non juif pour la verser dans un plat qui a été déshydraté, il faudra verser soi-même l'eau sur ce plat. Comme par exemple la purée instantanée achetée en supermarché.

De nos jours, certains poissons ou certaines viandes sont parfois consommés crus (*Carpaccio, Sushi etc..*). La majorité des gens dans le monde ne consomment pas du poisson cru ou la viande crue, ainsi, cela ne lui confère pas le statut d'aliment consommable cru.

Les aliments qui nécessitent une cuisson sont donc interdits lorsqu'ils sont cuits par un non juif. Cependant, il existe une différence entre une cuisson au four et une cuisson dans une casserole.

Tous les aliments types pâtes et céréales qui sont cuits au four, mais pas à l'eau, sont permis. C'est le cas du pain, des biscuits, de gâteaux...

Le Shoulkhan Aroukh fait une distinction entre ce que l'on appelle Bishoul et Affia :

- Bishoul c'est une cuisson dans une casserole ou dans une poêle
- Affia c'est une cuisson dans un four

La semaine prochaine nous verrons la différence entre le Bishoul Yehoudi selon le Rama et selon le Beth Yossef Sachant que pour les Sefaradim nous devons consommer les aliments uniquement cuit selon le Beth Yossef.



Vous désirez recevoir une Halakha par jour sur WhatsApp ?

Enregistrez ce numéro dans vos contacts et envoyez le mot « Halakha » au (+972) (0)54-251-2744

Feuillet
imprimé
par

DFOUS TESHOUVA



17 Sderot Binyamin
Netanya

Tel : 09-8823847

www.print-t.net

teshuva@netvision.net.il

רפוואה שלמה לשורה בת רבלה • שלום בז' לורה • לאה בת מרים • סימון לשורה בת אסתר • אסתר בת זיימה • מרכז דוד בז' פורטוגה
יוסף זיימן בז' מרכז ג'רמוֹנָה • אליהו בז' מרים • אליש רוזל • יוחבד בת אסתר זמייסת בת לילא • קמייסת בת לילא • תינוק בז' לאה בת סרה



Est-il permis de quitter temporairement Israël lorsqu'on s'y est installé à titre définitif. Si oui dans quels cas et à quelles conditions ?

Selon le Rav Ovadia Yossef z"l (*Yé'havé Daat Tome 5, chap.57*), une personne est autorisée à quitter Israël après s'y être installée à titre définitif que, si ce faisant, elle a l'intention d'y revenir dès que possible et uniquement dans des cas tels que : assurer sa parnassa, trouver l'âme sœur, étudier ou enseigner la Torah.

Par contre, quitter Israël pour des raisons touristiques, même pour une courte période, est selon lui, interdit. En tout état de cause, il sera formellement

interdit à cette personne de quitter Israël si son projet est de s'installer définitivement à l'étranger. Le Rav Wozner z"l (Shévet Halévy Tome 5, chap.173) est d'un avis légèrement différent. Selon lui, dès lors que cette personne a l'intention d'y revenir rapidement, elle est autorisée à quitter Israël même pour des raisons moins impérieuses que celles évoquées ci-dessus, comme assister au mariage d'un ami. Toutefois, il interdit de quitter Israël pour faire du tourisme, car il ne voit pas dans cette activité ne serait-ce l'ombre d'une quelconque nécessité pour l'autoriser. Il précise cependant que, dans certains cas, le tourisme peut être un motif d'autoriser à quitter Israël pour une brève durée si le but du voyageur est d'aller contempler à l'étranger les paysages souvent stupéfiants de beauté qui s'offriront à son regard, et par là-même de s'émerveiller de la Création tout en rendant hommage à Hashem.

D'autres décisionnaires, tel par exemple le Sdé H'émèd (*Tome 6 Erets Israël § 1*), permettent de quitter Israël pour se rendre en pèlerinage sur les tombes des Tsadikim. C'est d'ailleurs sur cette opinion que se fondent ceux qui se rendent à Ouman pour aller prier sur la tombe de Rabbi Na'hman de Breslev.

PARASHA,

tiré du livre *Talelei Orot*



« Et si la fille d'un Cohen se déshonore par la prostitution, c'est son père qu'elle déshonore : elle mourra par le feu » *Vayikra 21.9*

Parmi les gens mauvais, il y a ceux dont le caractère « mauvais » est inné. Pour ainsi dire, il est transmis à travers les gènes. Et, il y a ceux dont le coté mauvais provient d'un éloignement par rapport au bon chemin, qui est dû à l'influence du Yetser Ara.

On sait que le mode opératoire de ce dernier n'est jamais brutal : s'il s'attaquait l'homme frontalement, il ne serait

tout simplement pas écouté. Au contraire, il agit insidieusement en poussant l'homme à commettre des fautes légères pour, petit à petit, l'entraîner à en faire des plus graves. Nos Sages nous enseignent comment agit le Yetser Ara : aujourd'hui il dit à l'homme : « *fais ceci* », le lendemain il dit : « *fais cela* » et à la fin il lui dira : « *pratique l'idolâtrie !* ». En revanche, celui dont le mauvais comportement est hérité de ses parents, il sera naturellement enclin à commettre des fautes graves car, chez lui, le Yetser Ara n'a même pas besoin de ruser pour le faire fauter. Ca en devient trop facile. C'est pourquoi la Torah déclare : « *Et si la fille d'un Cohen se déshonore par la prostitution...* » : si d'emblée, elle est capable de commettre une telle faute, ce sont les forces du mal héritées de ses propres parents qui auront agi sur elle.

Par conséquent, « c'est son père qu'elle déshonore... » dans le sens où elle est LE révélateur de la véritable nature de son père.



*L'irrémédiable ruine du blasphémateur (Elie LELLOUCHE) - Parachat Hamoadot (Judith GEIGER) -
Un cohen ne meurt jamais (David WIEBENGA ELKAIM) - Agir selon les coutumes non juives (Arié Leib ANCONINA)*

PARACHAT EMOR

Samedi
18 MAI 2019
13 IYAR 5779
entrée chabat : 21h09
sortie chabat : 22h29



MAYAN HAIM
EDITION

L'IRRÉMÉDIABLE RUINE DU BLASPHÉMATEUR

Rav Elie LELLOUCHE

«Le fils d'une femme juive, dont le père était égyptien, sortit au milieu des Béné Israël. Une dispute éclata dans le camp entre le fils de cette femme juive et un homme juif. Le fils de la femme juive blasphéma le Nom et proféra une malédiction» (Vayikra 24,10-11). Rachi, citant le Midrach, pose la question suivante: «D'où sortit ce fils de mère juive? Rabbi Lévy répond: il sortit de son monde. Rabbi Béré'khia enseigne: il «sortit» du paragraphe rapporté précédemment dans le texte de la Torah relatif à la disposition des douze pains de proposition à l'intérieur du Michkan. Il railla le fait que ces pains étaient laissés sur la Table du Michkan d'un Chabbath à l'autre avant d'être consommé. «L'usage qui convient au roi est de consommer du pain frais chaque jour et non du pain froid et vieux de neuf jours» s'étonna-t-il. Enfin une Barayta affirme: il sortit du tribunal de Moché débouté. Il avait installé sa tente au sein du campement de la tribu de Dan. Les membres de la tribu lui contestèrent ce droit. Il argua que sa mère appartenait à cette tribu. Ce à quoi les Danites lui rétorquèrent que le rattachement à une tribu dépendait du père et non de la mère. Il s'adressa, alors, au Beth Din de Moché qui le débouta. En sortant il se dressa et injuria le Nom».

En rendant compte de différents aspects de la faute du blasphémateur, ces trois commentaires, rapportés par Rachi, en résument, en fait, le déroulement. Car les trois explications de la «sortie» dont s'est rendu coupable cet homme, obéissent nécessairement à une logique commune. Le Megadef s'est joint au 'Am Israël dans sa marche vers le Har Sinaï. Il a rompu, en même temps que l'ensemble du peuple élu, toute attache avec la civilisation égyptienne idolâtre. Il n'a pas, cependant, identifier sa place en sein de la collectivité d'Israël. Son cheminement spirituel manque d'élan sur le plan intérieur, faute d'un «travail» sans concession sur le sens réel de son engagement. C'est pourquoi il va chercher à revendiquer une place, en se greffant à une tribu dont il est proche, plutôt que de chercher véritablement la sienne.

C'est ce que nous enseigne la Barayta. Le jugement que rend Moché à son encontre, plutôt que de l'amener à une introspection sur le sens de son engagement, va le conduire au déni. Il sort débouté de sa demande. Ce terme «Vayétsé» est identique à celui qu'utilise la Torah s'agissant de la sanction prononcée à l'égard de Caïn par Hachem après le meurtre de son frère Hével: Vayétsé Caïn MiLifné Hachem; Caïn sortit de devant Hachem (Bérechit 4,16). Rachi, commentant ce terme, écrit: Il sortit en feignant une

attitude de soumission comme pour tromper Le Très-Haut. La sortie du blasphémateur du Beth-Din de Moché, au même titre que celle de Caïn, marque un refus. Il sort afin de se défaire d'une décision encombrante sur le plan mental.

Refusant l'appel de sa conscience, le blasphémateur va se réfugier dans la dérision. Il raille le rituel associé aux pains de proposition déposés chaque Chabbath sur la Table du Michkan. En effet, comme le développe le Méssilat Yécharim, la dérision est l'arme la plus redoutable utilisée par le mauvais penchant, afin de museler les appels de la conscience. L'ironie et le sarcasme, affirme encore le Ram'hal, fonctionne comme une drogue anesthésiant les ressorts de l'âme humaine. Reste à comprendre, cependant, pourquoi cette réaction de mépris affichée par le blasphémateur, se focalise sur les pains de proposition.

Le commentaire du Séfat Émeth (Parachat Émor, année 5656), cité par le Séfer MiMa'amakim, peut permettre de répondre à cette question. Le Lé'hem HaPanim présentait la vertu miraculeuse de se conserver chaud durant les neuf jours où il restait déposé sur la Table du Michkan (confer Yoma 21a). Or, plus un élément matériel est rattaché à sa source et son origine spirituelle, plus il perdure dans son état initial. Ainsi, l'intense sainteté avec laquelle les Cohanim servaient au sein du Beth HaMikdash, leur permettaient de rattacher à leur racine supérieure les différents éléments matériels qui obéissaient à un rituel sacré, leur assurant, ainsi, un renouvellement permanent. Le Lé'hem HaPanim symbolisait, par excellence, cette adéquation entre le monde physique et sa source spirituelle. Or, en refusant de reconnaître la place qui lui était assignée au sein du projet divin, le blasphémateur dénonçait, du même coup, le lien qui le raccordait à son origine spirituelle. Le Lé'hem HaPanim, sonnant comme un désaveu de son insoumission, cristallisait, dès lors, toute sa rébellion. C'est pourquoi, pour Rabbi Lévy, la «sortie» du blasphémateur se résume à une «sortie» de son monde, c'est-à-dire de sa place.

Chaque homme répond, dans sa relation avec Hachem, à une équation, qui tout en s'inscrivant dans un projet et une directive collective, reste éminemment spécifique. Parmi les quarante-huit qualités qui permettent à un homme d'acquérir la Torah, la Michna (Avot 6,6) recense celle qui consiste à connaître sa place. La faillite du blasphémateur nous rappelle à quel point cet enjeu est vital tant il incarne et il porte l'authenticité de notre engagement religieux.

Ce Chabbat nous lirons la Paracha EMOR qui contient la section qui évoque les fêtes et que nous lisons à chacune des fêtes de Pessa'h et de Souccot.

Nous constatons qu'il y a répétition du verset 2 et 4, presque à l'identique :

- « Parle aux Bnéï Israël et tu leur diras: les moments fixés de Hachem que vous déclarerez convocations saintes, ce sont eux Mes fêtes » (23,2)
- « voici les moments fixés de Hachem, les convocations saintes, que vous proclamerez en leur temps » (23, 4).

Mais pourquoi donc cette répétition ? Entre les deux versets qui annoncent les Moadim, (les fêtes) c'est Chabbat qui est évoquée.

Qu'est ce que Chabbat vient faire dans la section qui traite des fêtes, ou comme le dit Rachi avec son langage précis: «Ma inyan Chabbat Etsel Hamoadot ? »

Et il répond : « Pour nous apprendre que celui qui transgresse les fêtes est considéré comme s'il avait transgressé les chabatot, et celui qui fait les fêtes, est considéré comme quelqu'un qui fait toutes les chabatot ».

Rabi Avraham Ben Ezra explique que le premier verset introduit le Chabbat, tandis que le deuxième est spécifique aux fêtes.

Le Ramban (Nahmanide) avance deux autres raisons. Selon lui Chabbat est considérée comme une fête, c'est pourquoi elle fait partie de cette section.

Selon sa deuxième explication, si Chabbat est évoquée avec les autres fêtes c'est justement pour pouvoir souligner sa différence, car si pendant les autres Moadim, nous pouvons préparer les repas «selon le principe de « O'khel Neféch », Chabbat est un CHABATON, et tout travail est interdit.

Septième jour/ septième semaine / Septième mois

Nos sages ('Hazal) ont su mettre un parallèle entre Chabbat, le septième jour de la semaine et les Moadot du septième mois.

En effet la paracha se découpe en six sections qui forment une structure selon laquelle les Moadot se divisent en deux blocs de trois chacun :

- Chabbat, Pessa'h et Bikourim(les Prémisses de la terre qu'on apporte au Beit Hamikdache à Chavouot)
- Zi'vron Teroua (Roch Hachana) et Yom Kippour, Souccot et Atseret et Hag Ha'assif (la récolte).

La paracha expose d'une façon chronologique les fêtes du premier mois de Nissan et ensuite les fêtes du septième mois, de Tichri.

Les premières ont lieu le printemps et évoque l'homme face à ses champs, sa subsistance (la moisson du mois de Nissan) tandis que les secondes ont lieu pendant le septième mois, le mois de Tichri, évoquant l'homme face à son créateur en trois étapes: Zicharon devant Hachem, Kapara devant Hachem et Sim'ha devant Hachem.

- « Un souvenir par la sonnerie du Chofar, une convocation sainte » (23,24).

- C'est un jour de Pardon pour obtenir la réparation pour vous devant Hachem » (23,28)

- « et vous Réjouirez devant Hachem» (23,40)

Ainsi l'évocation de Chabbat au début de la paracha des Moadot fait émerger le sens de cette structure : comme Chabbat qui était fixée après la création du monde au septième jour, de même les fêtes du mois de Tichri sont fixées au septième mois. Il s'agit des « fêtes du Chabaton » que nous nommons « Chabbat Chabaton », grâce à leur sainteté, issue du chiffre sept. D'ailleurs le mot Chabbat apparaît 7 fois dans notre paracha !

Les autres fêtes de Pessa'h et Souccot ont un sens historique lié à la sortie d'Egypte et le séjour dans le désert et Bnéï Israël les fêtaient dès la sortie pendant les 40 ans de la traversée du désert.

Pessa'h et Souccot durent 7 jours et entre les deux il y a 7 mois.

Pessa'h décrit la première étape de la sortie d'Egypte, et Souccot décrit la deuxième. Tous les deux en souvenir de faits historiques.

Les deux autres Chavouot et Hag Ha'assif ont un sens lié au cycle de la terre et ne pourront être fêtées seulement après l'arrivée en Erets.

D'ailleurs la fête qui suit Pessa'h n'a même pas de nom, ni date, elle commence « depuis le lendemain du jour du repos » (23,15) et se termine après sept semaines avec la nouvelle offrande « Jusqu'au lendemain de la septième semaine vous compterez cinquante jours et vous offrirez une nouvelle offrande de farine pour Hachem » (23,16).

Cette « longue » fête qui dure sept semaines commence et se termine avec le geste de balancement (Hanafa) : « Il balancera le Omer devant Hachem le lendemain du jour de repos... » (23,11) et de nouveau au terme des 50 jours « Le Cohen les balancera sur les pains de l'offrande de prémices en balancement devant Hachem » (23, 20).

Sept mois après la moisson et la récolte arrive le temps de l'engrangement et avec lui la fête de Souccot nommée aussi Hag Hassif, la récolte, la mise à l'abri de la récolte avant la saison des pluies.

Si Pessa'h est essentiellement une fête à signification historique et Chavouot est essentiellement de nature agricole, Souccot englobe les deux aspects, historique et agricole.

Cette structure de la Paracha des Moadot avec l'évocation de Chabbat nous aide à comprendre la signification même des fêtes en soulignant l'importance du chiffre 7 : grâce à l'ordre et aux dates des fêtes nous saisissons la Kedoucha (La sainteté) du septième jour, de la septième semaine et du septième mois.

La question

La première Mitsva évoqué dans cette Parasha est que le Cohen ne doit pas se rendre impur au contact d'un mort car il travaille dans le Temple.

Quel rapport existe-t-il entre l'impureté de la mort et la fonction de prêtre dans le Temple ?

Pour répondre, nous développerons deux représentations du Temple. A première vue, le concept du Mishkane (Temple portatif dans le dans le désert) et de Temple sont des notions anti-juives car HM est au-delà du temps et de l'espace et ne peut se réduire à un simple lieu. Comment le comprendre ? Nous allons donner deux axes de réponses

Le Temple : un espace préservé

Le Ramban nous explique que le Temple est l'endroit préservé de la « folie » du monde ; c'est un endroit métoukan (rédimé) qui est resté pur comme avant la faute. Les fautes d'Adam Harishon et du veau d'or n'y ont pas prises.

Ainsi, lorsque le Temple est appelé « la maison de HM », cela signifie que c'est l'endroit où la vérité peut se révéler aux yeux des hommes sans les filtres, les écorces, les kliot, le brouillage de la vérité. D'après la majorité des Rishonim (sages), après la faute du veau d'or, l'accès à la vérité n'était plus possible à partir de la nature et du profane. C'est pour cela que HM a laissé sur terre un espace totalement pur.

Deux illustrations pour comprendre ce propos :

Le Aron n'a pas de dimension :

Le Aron Hakodesh (l'arche sainte dans le Temple) est aussi l'anagramme de Nora (terrible) qui correspond à l'attribut que HM échappe aux règles du monde. La Guemara nous ramène qu'un miracle constant prenait place dans le Temple. Le Aron devait être disposé dans une salle de 20 amot (coudées) de long et avoir 10 coudées de part et d'autre. C'est impossible physiquement car le Aron mesurait 1.5 coudée (10+1.5+10=21.5 et non 20). La Guemara répond « Haaron eino min hamida » (le Aron n'a pas de dimension). Nora correspond à la dimension de HM qui n'obéit pas aux règles physiques du monde.

La torpeur et la consolation de David :

David s'étonnait que le monde semble contraire aux principes de la Tora. Dans le sens où les méchants représentent la bonne santé, le bonheur matérielle et l'équilibre alors que les justes représentent le contraire. Cette question est tellement forte qu'elle peut ébranler la foi de David. Comment est-ce possible que le mal a toujours l'air de triompher le bien n'est pas splendide ? Ces doutes volaient en fumée lorsqu'il arrivait au Beth Hamikdash car alors HM apparaît dans sa vérité et sa pureté et toutes les supercheries tombent. C'est d'ailleurs le sentiment qu'ont beaucoup lorsqu'ils s'aperçoivent pour la première fois le Kotel.

Le Temple : une relation vivante avec HM

Les 10 sphères kabbalistiques sont représentées au Temple. A mesure que l'on y avance, on gravit ces sphères jusqu'à atteindre le Kodesh Hakodashim (le Saint des Saint) qui représente la dernière sphère : Keter (la couronne) où le silence de l'origine règne. En quelques sorte, le Temple est comme un escalier mystique spirituel où s'opère un double mouvement. De haut en bas car toutes les bénédictions du monde passent par le BH, c'est pour cela qu'on se tourne vers celui-ci lorsque l'on prie. Le Gaon de Vilna dit que la Géoula (délivrance) passera par l'investiture de la vieille ville de Jérusalem.

De bas en haut par les offrandes qui y étaient apportées : des bêtes, du vin, des encens, Tels des sujets qui apportent à manger et à boire à leur Roi. Or, ce point est hautement discutable et incompréhensible dans le Judaïsme qui prône que HM n'a besoin de rien et combat les pratiques idolâtres. C'est un des secrets de notre Parasha. Il est évident que HM n'a besoin de rien mais il a créé un système où les mondes supérieurs dépendent des mondes inférieurs. Alors l'investissement et les actes d'ici-bas ont des importances cardinales. La notion d'offrir des korbanot (sacrifices) signifie qu'il n'existe pas de spiritualité possible en dehors de l'acte de l'existence de la vie. Au cœur des actes triviaux (et quasiment animaux) de manger, de

boire, se loge le secret le plus ultime de la vérité, de la sainteté et du lien avec HM. C'est le rapport sanctifié à la vie qui se produit au Temple qui représente le rapport le plus profond à HM.

Le Maharal explique qu'un homme qui atteindrait son niveau le plus élevé n'aurait plus de différence entre l'âme et le corps. C'est pour cela que le Midrash raconte que lorsque l'ange de la mort est venu chercher l'âme de Moshé, cette dernière ne voulait pas sortir car elle se sentait aussi bien dans son corps que dans le Olam Haba (monde futur). L'âme et le corps étaient en symbiose totale. Toute geste physique vivant de Moshé Rabenou était une célébration de HM.

Que représente la mort ?

La mort est en quelque sorte un bêdi eved (un à postérieur) qui est apparu après la faute de Adam car l'homme devait vivre éternellement s'il était totalement. Elle ne devrait pas exister car elle provient de la faute, de l'échec, de la non communication avec HM.

En hébreu, le mot Tahara (pureté) vient du monde fenêtre car il symbolise la lumière, la transparence, la fluidité, alors que son opposé : Touma (l'impureté) vient de ToumToum qui signifie ce qui est caché. La mort qui est l'impureté par excellence casse donc le processus de fluidité avec HM.

La réponse

D'après la deuxième lecture que l'on peut avoir du Temple alors le Cohen est en communication profonde avec HM car il sert au Temple. Réalisant des actes de vie les plus profonds par son service il ne peut pas toucher un mort car la mort provient de l'opposé de la relation avec HM.

Une leçon pour nous tous

Je ne vous apprends rien en vous disant qu'être immortel est impossible mais il est possible de vivre une vie éternelle. A l'instar du Cohen, cela signifie une vie insufflée à partir de mouvements éternels, non déterminés, non passifs. Est vivant et immortel, celui qui dépasse tous les déterminismes qui l'entourent et qui s'inscrit dans la parole de HM. Il n'existe pas un acte de vivre qui ne soit pas en racine une relation avec HM. La personne qui vit dans cette disposition est éternelle.

L'interdit de suivre les coutumes des non juifs est mentionné à différents endroits dans la Torah : « comme les actions réalisées en terre d'Egypte, pays dans lequel vous avez séjourné, vous ne ferez pas ; et comme les actions de la terre de Canaan vers laquelle je vous amène vous ne feraient pas, et leur loi vous ne suivrez pas. » (Vayikra 18,3) « et vous n'irez pas à suivre les préceptes des noms juifs vers lesquelles je vous envoie. » (Vayikra 20,23)

Selon le Sefer Ha'khinou'h, cet interdit ne concerne pas seulement les coutumes relatives à la terre d'Egypte ou celle de Canaan, mais toutes les coutumes qui proviendraient de peuplade idolâtre. Cependant, d'après Maïmonide dans les lois relatives à l'idolâtrie (Chapitre 11, 1), le sens de cette interdit provient de la nécessité de distinguer Israël des autres peuples même s'ils ne sont pas idolâtre comme il le rapporte : « on ne va pas suivant les lois des non juifs et on ne cherche pas à leur ressembler ni par l'habit, ni par la coupe de cheveux, etc. Seulement le juif devra se distinguer de par son habit et ses actions particulières de la même façon qu'il se distingue et par son savoir et ses connaissances. » Le Choul'hane Arou'kh Hayachane indique d'ailleurs que c'est de cette façon que la Hala'kha est retenue.

Il peut apparaître de leurs paroles, qu'il est interdit d'après la Torah de ressembler à un non juif que ce soit pour des sujets relatifs aux comportements idolâtres ou pour tous les autres sujets de la vie courante, et que cet interdit serait transposable à toutes les peuplades environnantes dans lesquelles le peuple Juif se trouverait.

Aussi, est-ce qu'il faudrait comprendre qu'il est également interdit d'être semblable à un non juif dans des sujets qui n'ont pas nécessairement attrait au domaine du religieux?

Dans le traité sanhédrin (52b), au chapitre des condamnations, il est question d'un échange entre Rabbi Yéhouda et les

Sages. La teneur de cet échange relève de la manière la plus approprié pour faire appliquer une condamnation à mort d'une personne. Il est question de savoir si sa décapitation devait se réaliser à l'épée comme le pratique la royauté, ou si celle ci suivant l'avis de Rabbi Yéhouda ne serait pas mieux d'être réalisé à la hache (tête sur le billot) du fait du caractère dégradant que la première pouvait avoir. Les sages considèrent que cette seconde condamnation est des plus dégradante, ce que conçoit Rabbi Yéhouda qui motive alors son précédent choix du fait de l'interdit « suivant leur loi vous n'irez pas. »

Dans le même traité, un cas corrobore cet avis. En effet, la condamnation à mort par le feu était pratique usuelle chez les rois et pas seulement présente auprès des peuplades Emori, et bien que cette dernière soit idolâtre et qu'il serait dès lors l'interdit de suivre leurs coutumes, dans la mesure où la Thora recommande une condamnation par le feu celle-ci se doit d'être réalisé nonobstant le fait de sa réalisation auprès d'une peuplade idolâtre. On peut apporter une première conclusion du traité Sanhédrin, qui se résumerait ainsi : malgré le fait que les actions que nous réalisons soient à l'identique de celle des non juifs, dans la mesure où la Torah mentionne cette peine, il n'y a pas d'interdit particulier à les imiter.

Sur ce point les Tossafot pose une question (traité avoda Zara) sur la logique des sages. Comment en effet peuvent-ils dire que la condamnation par le feu est reproduite sur le modèle des rois, pourtant il est explicitement interdit de suivre les coutumes des non juifs, aussi si celle-ci en fait partie, il est évident qu'elle ne pourra pas être suivie. Une réponse s'impose alors : la condamnation à mort par le feu n'est pas une coutume en soi, mais une façon de procéder qui témoigne d'une toute puissance de la part du tiers qui s'en sert. Du coup, il nous semble logique de suivre l'avis des Tossafot, et de se demander pourquoi les sages non pas simplement

motiver leur réponse de cette façon ? Cela a amener les Tossafot à distinguer deux types de coutumes : l'une qu'on réalisera précisément parce qu'elles sont idolâtres, et une seconde simplement par ignorance. Ainsi, la distinction serait à établir comme suit : les coutumes provenant de référence idolâtre même si la Torah les mentionne sont à évincer, quant à celle faisant référence à des coutumes courantes elles seraient autorisés du fait que la Torah le recommande.

Selon le Rav Yaakov Betsalel Zolti (Rav de Jérusalem de 1978–1982), la compréhension de cet interdit peut se résumer ainsi : toutes les coutumes qui font références à de l'idolâtrie sont interdites d'après les sages. Cependant suivant l'avis du Ran sur le traité Sanhédrin, il est évident que les coutumes faisant référence à l'idolâtrie sont interdites mais celle répondant à une logique ou une façon d'agir traditionnelle, ne seront pas interdites comme par exemple la condamnation à mort par le feu à la façon dont les rois pouvaient la pratiquer.

Et il est d'ailleurs rapporté au nom du Maarik concernant la problématique posée de porter une tenue spécifique au sage non juif, dans la mesure où il n'y a pas d'interdit formel du fait du verset « vous ne suivrez pas leurs préceptes » puisque celui ci se comprendra suivant deux pans. Le premier est que l'intention de l'action réalisée ne soit pas formellement identifiée comme une référence à l'idolâtrie, quand à la seconde relève plutôt du domaine de la pudeur. (Par exemple un habit rouge pourra être qualifié comme relevant d'une atteinte à la pudeur – comme on le retrouve à propos de Rav Ada Bar Ahava qui déchira l'habit rouge d'une femme jugée indécent pensant qu'elle était juive - traité berakhot)

Ces pistes de réflexion de nos sages pourraient nous aider à réaliser le travail préalable permettant de mesurer l'impact de certaines coutumes locales avant de se les approprier.

Ce feuillet d'étude est offert pour la réussite de Yossi NATHAN



Parachat Emor

Par l'Admour de Koidinov shlita

Vous compterez à partir du lendemain de chabat (lendemain du premier yom tov de Pessa'h), jour où l'on amène le korban Omer, sept semaines entières.

La Mitzvah du compte du Omer (séfirat haOmer) semble être simple et facile, nous comptons 49 jours et voilà (nous recevons la Torah). La vérité est que cette mitzvah inclut toute l'essence de l'être : pendant le compte du Omer, l'Homme peut changer ses traits de caractère ainsi que les désirs de son cœur. Comme l'écrit le saint Rachach dans son livre Na'har Shalom : **"de la manière dont se comporte l'Homme durant la fête de Pessah et le compte du Omer, ainsi sera-t-il encouragé à se comporter toute l'année"**.

Lors du Seder chaque juif reçoit du ciel une très grande sainteté dans son âme, il devient libre de toutes les forces du mal, il n'a plus de désir de faire le mal, et il est attiré vers la spiritualité. Mais cette sainteté ne reste pas chez lui, et pendant les jours de séfirat haOmer, chaque juif doit faire un effort particulier pour retrouver cette grande sainteté du soir du Seder et purifier son cœur par son propre travail, de tous ses désirs qui ne sont pas la volonté du Saint béni soit-Il, que ce soit pour les Mitzvot envers son Créateur ou bien celles envers son prochain.

Cependant il peut venir à l'esprit du juif le questionnement personnel suivant : *« effectivement, le soir du seder, j'ai mérité une sainteté et une pureté en cadeau du ciel, mais maintenant pendant le Omer je dois faire un travail personnel, comment puis-je avoir les forces de changer mon être, comment vais-je réussir à rendre mon cœur plus spirituel ? »*

Sur cela, le Midrash ramène au début de la parachat kedochim une allégorie extraordinaire : Rabbi Avine dit : *"Un roi plaça autour de sa cave à vin des gardiens, constitués en partie de Nazirime qui ne boivent pas de vin, et d'autre part d'ivrognes invétérés qui aiment s'adonner au vin. Lorsque le roi vint les payer, il donna un double salaire aux ivrognes. Les nazirime demandèrent alors au Roi : "pourquoi le Roi donne-t-il un double salaire aux ivrognes alors que nous avons gardés tous ensemble la cave du Roi ? ". Le Roi leur répondit : "les alcooliques ont l'habitude de boire du vin donc ils doivent fournir de gros efforts pour ne pas en boire alors que vous, vous n'avez à faire aucun effort c'est pour cela que leur salaire est doublé. "* De même les anges qui n'ont pas de mauvais penchant, lorsque le verset dans les prophètes les décrit, il utilise qu'une seule fois le terme "sainteté", par contre lorsque le verset parle des enfants d'Israël il utilise deux fois le terme de "Sainteté" : *"vous vous sanctifierez et vous serez saints".*

Voici l'explication du Midrash : un juif qui vit dans ce monde matériel doit redoubler d'efforts pour surmonter son mauvais penchant (yetser hara) et se sanctifier mais il ne sait pas comment y parvenir, alors nous dit le Midrash, ce n'est pas possible que le Saint béni soit-Il nous ait envoyé un mauvais penchant à combattre sans qu'il nous ait doté de forces nécessaires à cela. C'est pourquoi chaque juif reçoit des forces exceptionnelles pour surmonter son yetser hara et se sanctifier. En particulier pendant la séfirat haOmer, il est évident que grâce à la sainteté de ces jours et à la Mitzvah de compter, **chaque juif reçoit des forces particulières pour purifier son cœur de tout défaut et s'élever en sainteté.**

